



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme de mise en œuvre du Mécanisme de Réponse Immédiate pour renforcer le processus de relèvement des populations victimes des inondations en 2020 dans les huit régions du Niger

Financement : Activation de la composante CERC du Projet de Modernisation de l’Elevage et l’Agriculture au Niger (PIMELAN)- P164509

Mise en œuvre : Unité de Coordination du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de développement Urbain au Niger (PGRC-DU) P145268

Septembre 2020

Contents

LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	5
INTRODUCTION.....	6
I. PRESENTATION SUCCINCTE DES REGIONS.....	6
1.1. REGION D’AGADEZ.....	6
1.2. LA REGION DE DIFFA	7
1.3. REGION DE DOSSO	8
1.4. REGION DE MARADI.....	9
1.5. REGION DE TAHOUA.....	10
1.6. REGION DE ZINDER	11
1.7. REGION DE TILLABERI.....	12
1.8. REGION DE NIAMEY	13
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’ASSISTANCE AUX VICTIMES D’INONDATION AU NIGER	13
III. EVALUATION DES DEGATS	14
3.1. DEGATS SUR PERSONNES ET LES BIENS	14
3.2. DEGAT SUR LES HABITATIONS	14
3.3. DEGATS SUR LES CULTURES PLUVIALES	15
3.4. DEGAT SUR LES CULTURES MARAICHERES.....	16
3.5. DEGATS SUR LES PERIMETRES HYDRO AGRICOLES	17
3.6. DEGATS SUR LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES	17
3.7. DEGATS SUR LE CHEPTEL	17
IV. SITUATION DES BESOINS	18
V. OBJECTIFS ET STRATEGIE OPERATIONNELLE DU PMRU 2020.....	20
5.1. OBJECTIF GENERAL	20
5.2. STRATEGIE OPERATIONNELLE	20
VI. ACTIVITES ENVISAGEES	21
6.1 APPUI AU RELOGEMENT DES PERSONNES SINISTREES.....	21
6.1.1 ASSISTANCE EN ABRIS SUR LES SITES DE RELOGEMENT DES POPULATIONS SINISTREES	21
6.1.2 FOURNITURE DES KITS DE BIENS NON ALIMENTAIRES (NFI)	21
6.1.3 FOURNITURE DES KITS SANITAIRES ET DE PREVENTION DU COVID-19	21
6.2 APPUI AU RELEVEMENT	22
6.2.1 INFORMATION SENSIBILISATION SUR L’HYGIENE ET ASSAINISSEMENT.....	22
6.2.2 INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES INONDATIONS	22
6.2.3 REALISATION DES INFRASTRUCTURES EAU –ASSAINISSEMENT SUR LES SITES DE RELOGEMENT (POSTES D’EAU AUTONOMES, LATRINISATION/BAC A LAVER)	22
6.2.4 APPUI EN SEMENCES PLUVIALES (MIL, SORGHO, NIEBE, ETC.) AUX MENAGES AYANT PERDU LES RECOLTES POUR LA SAISON HUMIDE 2021	22
6.2.5 ASSISTANCE EN SEMENCES DE RIZ AUX AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES.....	22
6.2.6 ASSISTANCE EN SEMENCES POTAGERES AUX MARAICHERS	22
6.2.7 RECAPITALISATION EN CHEPTEL DES MENAGES AYANT PERDU LEURS ANIMAUX.....	23

<u>6.2.8</u>	<u>APPUI EN ALIMENT POUR BETAIL ET INTRANTS DE PROTECTION ZOOTECNIQUE</u>	<u>23</u>
<u>6.3</u>	<u>ETUDES ET TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ENDOMMAGEES PAR LES INONDATIONS</u>	<u>23</u>
<u>6.3.1</u>	<u>ETUDE/TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET ASSAINISSEMENT URBAINS DES VILLES AFFECTEES PAR LES INONDATIONS (NIAMEY, MARADI, ETC.)</u>	<u>23</u>
<u>6.3.2</u>	<u>TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ENDOMMAGES (PUITS/FORAGES ENDOMMAGES)</u>	<u>23</u>
<u>6.3.3</u>	<u>ETUDES/TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES INONDES (REPROFILAGE DES DRAINS, RECHARGEMENT DES PISTES, REHABILITATION DU RESEAU D'IRRIGATION ET CONFORTATION DES DIGUES)</u>	<u>23</u>
<u>6.3.4</u>	<u>ETUDE/TRAVAUX DE REHABILITATION DES SITES MARAICHERS ENDOMMAGES PAR LES INONDATIONS</u>	<u>23</u>
<u>6.3.5</u>	<u>ETUDES/TRAVAUX DE REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES DIGUES ENDOMMAGEES PAR LES INONDATIONS</u>	<u>24</u>
<u>6.3.6</u>	<u>ETUDE/REALISATION DES TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES SUR LE GOULBI MARADI</u>	<u>24</u>
<u>6.3.7</u>	<u>TRAITEMENT DES BASSINS VERSANTS (CORDON PIERREUX, DL, BANQUETTES ETC.)</u>	<u>24</u>
<u>6.4</u>	<u>COORDINATION, SUPERVISION ET SUIVI&EVALUATION DES ACTIVITES PLANIFIEES DANS LE PMRU (3%)</u>	<u>24</u>
<u>VII.</u>	<u>DECAISSEMENT</u>	<u>24</u>
<u>VIII.</u>	<u>PERIODE D'ADMISSIBILITE</u>	<u>25</u>
<u>IX.</u>	<u>RAPPORTS FINANCIERS</u>	<u>25</u>
<u>X.</u>	<u>AUDIT EXTERNE</u>	<u>25</u>
<u>XI.</u>	<u>PASSATION DES MARCHES</u>	<u>25</u>
<u>XII.</u>	<u>SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES</u>	<u>25</u>
<u>XIII.</u>	<u>MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PMRU</u>	<u>25</u>
<u>13.1.</u>	<u>PILOTAGE ET COORDINATION</u>	<u>25</u>
<u>13.2.</u>	<u>SUPERVISION ET SUIVI-EVALUATION</u>	<u>26</u>
<u>13.3.</u>	<u>GESTION FIDUCIAIRE</u>	<u>26</u>
	<u>ANNEXES</u>	<u>27</u>
	<u>ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE REPOSES AUX URGENCES (PMRU)</u>	<u>27</u>
	<u>ANNEXE 2 : PLAN DE PASSATION DE MARCHES 1USD = 600 FCFA</u>	<u>32</u>
	<u>ANNEXE 3 : DECLARATION OFFICIELLE SUR LE DECLENCHEMENT DU MRI</u>	<u>36</u>
	<u>ANNEXE 4 : ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ORIENTATION</u>	<u>37</u>
	<u>ANNEXE 5 :</u>	<u>37</u>
	<u>INFORMATIONS DE BASE SUR LE MRI-NIGER</u>	<u>37</u>

Liste des figures

Figure 1 : Région d'Agadez au Niger.....	7
Figure 2:: position de la région de Carte de Diffa.....	8
Figure 3: Position de la région de Dosso.....	9
Figure 4 : Position de la région de Maradi	10
Figure 5 : Région de Tahoua, Niger	11
Figure 6 : Position de la région de Zinder	12
Figure 7 : Région de Tillabéri au Niger	12
Figure 8 : Carte de la région de Niamey	13
Figure 9: Pourcentage des personnes sinistrées	14
Figure 10 : répartition des habitations affectées par région	15
Figure 11 : Répartition des habitats effondrés en % par région	15
Figure 12 : Figure N°14: Impact sur les cultures pluviales en en termes de ménages et des superficie affectée par région en %	16

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evaluation des dégâts sur les sites maraichers	16
Tableau 2 : Evaluation des dégâts sur les périmètres irrigué de l'ONAHA.....	17
Tableau 3 : Les besoins prioritaires au niveau National.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4: Besoins globaux du gouvernement et les propositions du MRI 2020	18

Introduction

Le Niger est un vaste pays de 1 267 000 Km² situé en marge du Sahara et au cœur du Sahel. Le Niger n'a pas d'accès à la mer, le port le plus proche est à plus de 1000 Km. La population du Niger est estimée à plus de 22 millions en 2018, selon les projections des Nations Unies, la population du Niger sera de 85 Millions d'habitants en 2050. Plus des 2/3 de la superficie du Niger est désertique, avec le réchauffement climatique, la dégradation des ressources pastorales et agricoles va s'accroître, l'eau et le pâturage deviendront de plus en plus rares ce qui aura des conséquences négatives sur l'élevage et l'agriculture principales sources de l'économie du pays.

Au Niger, la dernière décennie (2009-2019) a été marquée par une succession de crises sécuritaires, alimentaires, pastorales et nutritionnelles aiguës qui ont affecté plus de la moitié de la population du pays. Ces crises ont entraîné d'importants mouvements de population (déplacés internes et externes), des déficits agricoles importants et des pertes considérables d'animaux. Cette année (2020) encore, des cas d'inondations sont signalés dans toutes les régions du pays avec des pertes considérables sur le plan socioéconomique et environnemental.

Depuis 2012, chaque année, le Niger a enregistré d'importantes inondations plus particulièrement dans les régions du fleuve (Dosso, Tillabéri), dans l'Air et l'Ader (Agadez, Tahoua) dans le Damagaram et le Mangari (Zinder et Diffa) ainsi que la vallée du Goulbin Maradi (Mardi). Ces inondations occasionnent chaque fois des pertes considérables sur l'habitat, les cultures, le cheptel et les moyens d'existence des populations.

Cette année, toutes les huit régions du Niger sont concernées par les inondations mais à des degrés différents. Le gouvernement a engagé les premiers secours et organisé les évaluations préliminaires. C'est pour poursuivre ces actions et permettre aux communautés impactées de vivre dans la dignité, et de se relever rapidement que le Gouvernement du Niger a sollicité l'appui de la Banque Mondiale à travers l'activation du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI).

Le présent Plan de Mise en Œuvre de la Réponse aux Urgences (PMRU) du gouvernement du Niger est élaboré avec la contribution de l'ensemble des acteurs aussi bien au niveau central qu'au niveau des régions et des communes. C'est un processus participatif ouvert et inclusif qui a permis de proposer des réponses urgentes pertinentes à même de réduire la vulnérabilité des populations touchées par les inondations en leur permettant de recouvrer leurs moyens de subsistance. Ce plan vise une relance rapide de l'économie des différentes régions déjà impactée par le COVID-19 et l'insécurité par endroits. Le PMRU 2020 cible des actions du secteur de l'agriculture, de l'élevage, et la sécurisation des moyens de production. Le PMRU présente l'évaluation des dégâts par région, les activités identifiées et la stratégie opérationnelle retenue, la budgétisation des activités et le plan de passation de marché et enfin les modalités de son exécution.

I. Présentation succincte des Régions

1.1. Région d'Agadez

Située au Nord du pays, la région d'Agadez est localisée, entre les 15°19' et 23°31' de latitude nord et les 4°14' et 16°00' de longitude est. La région d'Agadez couvre une superficie de **667 799 km²**, soit plus de la moitié (52,27%) de la superficie du pays. La région d'Agadez est limitée au Nord par le Mali, l'Algérie et la Libye et à l'Est par le Tchad. Elle partage sa frontière Sud avec les Régions de Tahoua (Départements de Tchintabaraden et Abalak), Maradi (Département de Dakoro) et Zinder (Départements de Tanout et de Gouré) et Diffa (Département de N'Guigmi). La région d'Agadez est subdivisée en : six (6) départements et quinze communes dont quatre (4) communes urbaines.

Selon les résultats du Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012, la population de la région d'Agadez est estimée à environ 527 126 habitants, avec une densité de 0,7 habitants au km². L'élevage est la première activité productive de la région ; on dénombre un cheptel important composée de bovins, caprins, ovins, camélins, et asins. Bien que le potentiel fourrager soit important des années de déficit surviennent en cas de sécheresse. L'insuffisance et la mauvaise répartition des points d'eau dans l'espace entravent l'exploitation de certaines zones à haute production fourragère.

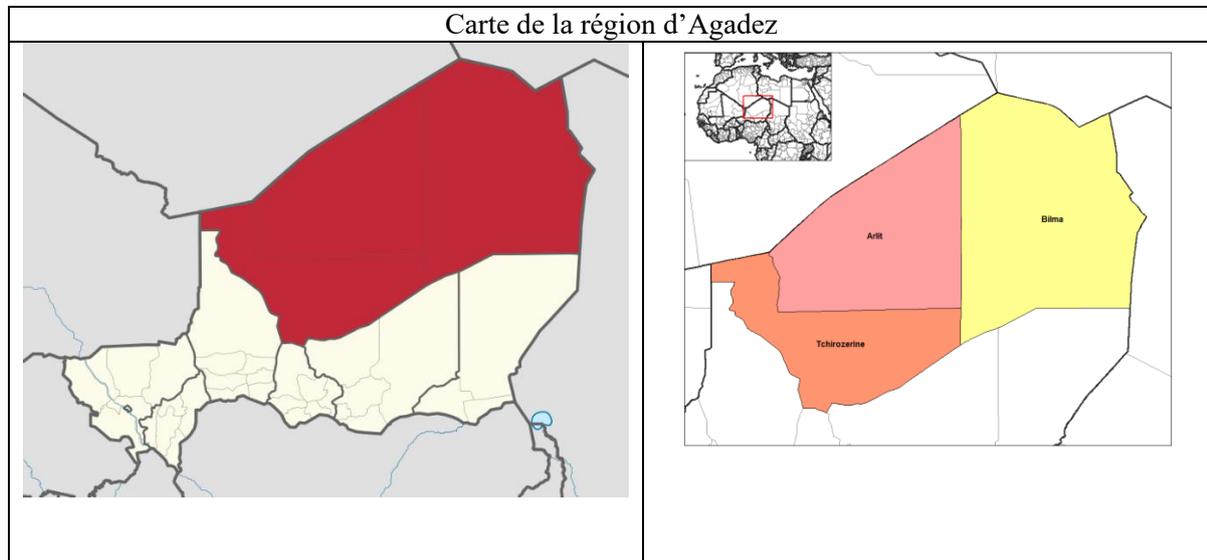


Figure 1 : Région d'Agadez au Niger

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=17643356>

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1355875>

1.2. La Région de Diffa

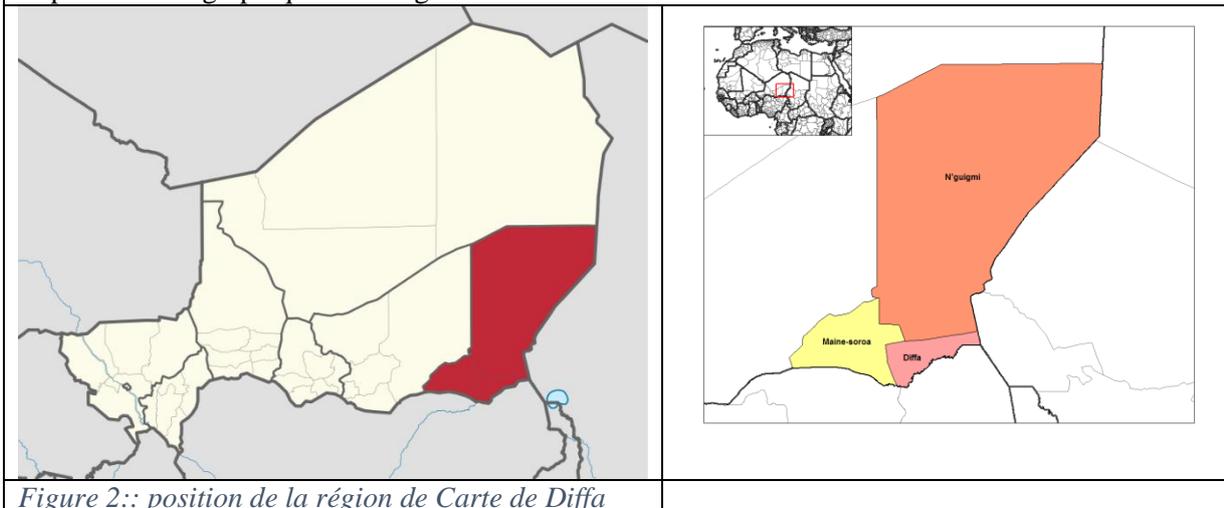
La Région de Diffa est située à l'extrême Est du Niger, elle est comprise entre les 10° 30' et 15°35' de longitude Est, et les 13°04' et 18°00' de Latitude Nord. La région de Diffa est limitée au Nord par la région d'Agadez ; au Sud par la République Fédérale du Nigeria à l'Est par la République du Tchad et à l'Ouest par la région de Zinder. Elle couvre une superficie de 156 906 Km² soit 12,4% de la superficie totale du pays. Sur le plan administratif, la région de Diffa est subdivisée en six (6) Départements et douze (12) communes dont trois (3) communes urbaines et 9 rurales. La population de la région de Diffa est estimée à 593 821 habitants en 2012 dont 289 575 femmes.

Les principales activités économiques de la région sont : l'Agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. L'environnement de la région de Diffa est fortement menacé par l'ensablement qui englouti chaque année des milliers d'hectares de terres arables au niveau des cuvettes oasisienne et des bas-fonds. La Komadougou Yobé et le lac Tchad sont les principaux cours d'eau de la région, la Komadougou Yobé charrie en moyenne 500 millions de m³ d'eau par an.

La Région de Diffa est à vocation essentiellement agro-pastorale. La production céréalière repose actuellement sur les systèmes de cultures pluviales et irriguées. La région de Diffa est en plus une zone d'élevage par excellence, il y est pratiqué de manière extensive par plus de 95% de la population et intervient pour près de 55% dans la constitution du produit annuel brut de la région. La superficie des zones pastorales est estimée à environ 6.078 hectares. La région disposait de 36 enclaves pastorales, en 2013, le cheptel de la région estimé à plus de 3 750 686 têtes toutes espèces confondues correspondant à 1 636 916 UBT composé des Bovins, Ovins, Caprins, Camelin, Equins et Asins soit 9,90% du cheptel national (Source : SDDEL, 2012-2035).

Ces dernières années la Komadoudou Yobé déborde fréquemment de son lit majeur et peut de ce fait constituer en année de fort cru, une menace pour les périmètres irrigués et les établissements humains qui jalonnent la vallée de cette rivière. Dans la région de Diffa, les inondations sont de plus en plus fréquentes du fait des débordements de la Komadou Yobé et d'ampleur de plus en plus importante.

Représentation graphique de la région de Diffa



1.3. Région de Dosso

La Région de Dosso est située dans l'extrême Sud-Ouest du Niger, elle est limitée au Nord et à l'Ouest par la région de Tillabéri ; au Sud-Ouest par la République du Bénin ; au Sud-Est par la République Fédérale du Nigeria ; et à l'Est par la région de Tahoua. La région de Dosso est comprise entre les 11°50 et 14°50 de Latitude Nord et les : 2°30 et 4°40 de Longitude Est. Elle couvre une superficie de 31.000 km² soit 2,45 % du territoire national. La population de la région est estimée à 2 037 713 habitants sur la base du recensement de 2012.

La population de la région de Dosso est composée de 1 005 641 hommes soit 49,35% et 1 032 072 femmes soit 50,64%. La densité est de 66 habitants au Km². Le Taux d'accroissement intercensitaire est de 2,7 tandis que l'Indice synthétique de fécondité se situe à 7,5. La région de Dosso compte huit (8) départements et 43 communes dont cinq (5) communes urbaines. En 2014, la région de Dosso comptait 1672 villages et tribus administratifs.

Les principales activités économiques de la région sont : l'Agriculture, l'élevage et le commerce ces activités occupent près de 90% de la population active.

Les principaux aléas naturels au niveau de la région de Dosso sont la sécheresse et les inondations, les sécheresses sévissent dans la partie Nord de la région (Nord Loga et Nord Douchi) tandis que les inondations sont de plus en plus récurrentes dans la zone du fleuve Niger longue de 180 km, et dans les Dallols (Dallol Maouri, Dallol Foga et Dallol Bosso). En effet, de 2009 à 2013, le cumul pluviométrique moyen par poste de relevé varie de 511,46 à 810,48 mm pour un nombre moyen respectif de 35 et 69 jours de pluie.

Représentation graphique de la région de Dosso

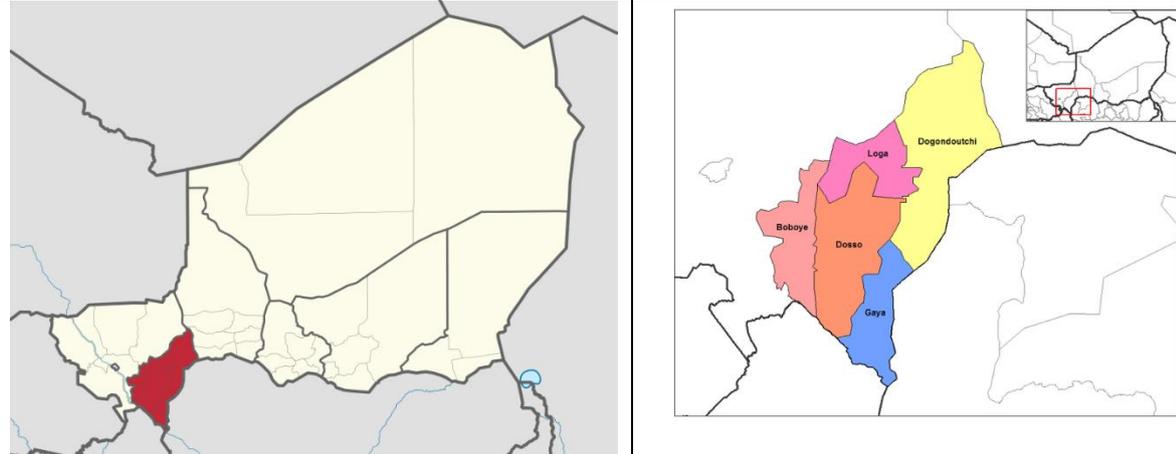


Figure 3: Position de la région de Dosso

1.4. Région de Maradi

Située dans la partie centre Sud du pays, la Région de Maradi se positionne entre les parallèles : 13° et 15°26' de Latitude Nord et le 6°16' et 8°36' de Longitude Est. La région de Maradi couvre une superficie de 41 796 km², elle est limitée à l'Est par la région de Zinder, à l'Ouest par la région de Tahoua, au Nord par la région d'Agadez et au Sud par la République Fédérale du Nigeria, sur environ 150 km de frontière.

La population de la région de Maradi est estimée à 3 402 094 habitants (soit 19% de la population du Niger) selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2012. La densité de la population est de l'ordre de 81,4 hbts/km² contre une moyenne du pays qui est de 13,5 hbts/ km². Les femmes sont au nombre de 1 728 311 soit 50,8 % de la population. La population de Maradi se caractérise aussi par sa jeunesse en effet 54,4% des habitants de la région ont moins de 15 ans contre 51,6% pour le pays. L'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat constituent les principales activités économiques de la région, dont la majeure partie évolue dans le secteur informel.

Le climat de la région de Maradi est de type sahélien caractérisé par des précipitations irrégulières et mal réparties dans le temps et dans l'espace. Cette variabilité climatique occasionne des phénomènes comme les sécheresses et les inondations avec comme corolaire l'insécurité alimentaire

L'agriculture constitue la principale activité de la Région de Maradi, elle occupe plus de 95% de la population rurale. La population agricole se chiffre à 2 112 385 personnes réparties dans 300 102 ménages dont 3% est dirigé par des femmes (RGAC 2007). Le nombre d'actif par ménage agricole est estimé entre 3 et 4 actifs par ménage agricole. Les ressources en terres cultivables sont estimées à 2 476 680 hectares. La jachère a quasiment disparu des systèmes de production surtout au Sud où le taux d'occupation des terres dépasse les 80%.

Les principaux aléas auxquels la région est confrontée sont : Les inondations dans la vallée du Goulbi, la sécheresse dans l'Est et le nord de la région (Dakoro, Mayahi), les ennemies de cultures et les feux de brousse.

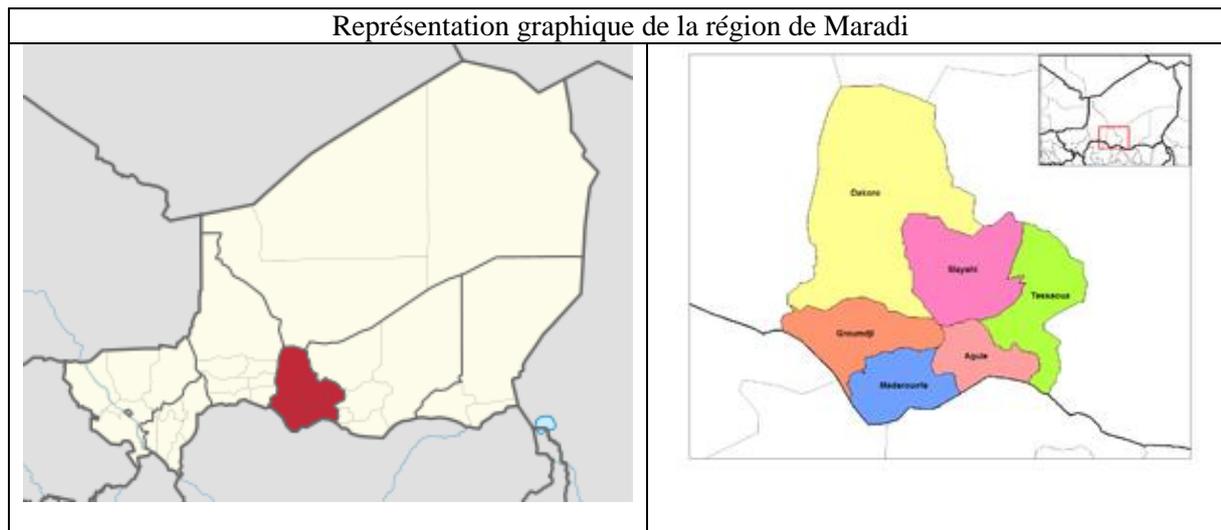


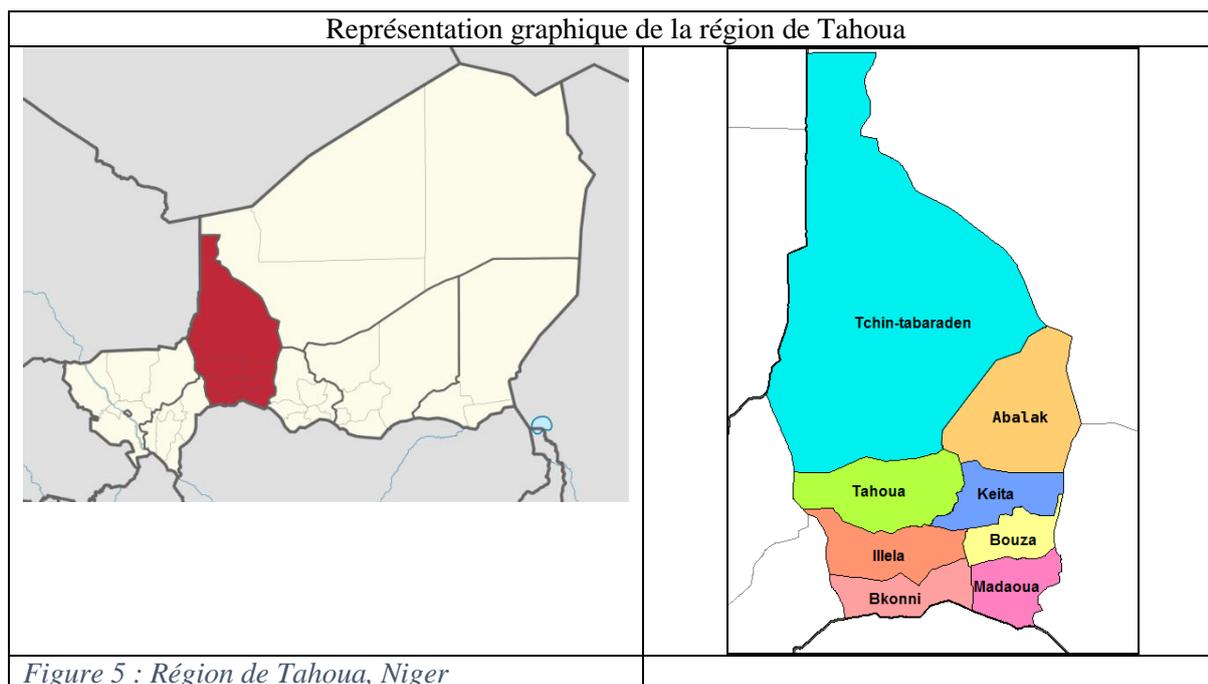
Figure 4 : Position de la région de Maradi

1.5. Région de Tahoua

La Région de Tahoua couvre une superficie de 113 371 km² ; elle est située entre les parallèles 13°42' et 18°30' latitude Nord et les méridiens 3°53' et 6°42' longitude Est et est limitée au nord par la Région d'Agadez ; au sud par la République Fédérale du Nigeria ; à l'Est par la Région de Maradi ; à l'Ouest par la Région de Dosso, de Tillabéri et la République du Mali. Au plan administratif, la Région est subdivisée en douze (12) départements, deux (2) arrondissements communaux ; quarante-deux communes dont Sept (7) communes urbaines. La population est estimée à 3 463 240 habitants en 2014 (projections démographiques INS), soit une densité de 30,55 habitants/km².

La région de Tahoua est à vocation agro-pastorale ; l'agriculture constitue la première activité économique, elle est pratiquée par plus de 80% de la population. Les superficies cultivables sont estimées à 3 072 265 hectares soit environ 28% de la superficie totale de la région. Le potentiel des terres irrigables est évalué à 70 000 ha dont moins de 50% sont exploités par an. Le système de culture est dominé par la persistance des pratiques culturelles traditionnelles.

Dans la Région de Tahoua, l'élevage représente la 2^{ème} activité économique après l'agriculture. Il constitue l'activité dominante dans la zone nord et est associé à l'agriculture dans les autres zones agro-écologiques. La zone pastorale couvre les 2/3 de la région et les éleveurs représentent 20 % de la population totale de la région. Entre 2005 et 2014, les effectifs du cheptel de la région toutes espèces confondues se sont accrus en passant de 6 392 819 (2458781 UBT) à 8 434244 têtes (3370443 UBT), soit un taux moyen de croit de 31,9%. En 2014, la région comptait 23,33% du cheptel National. En 2014 le potentiel de production laitière est estimé à 251 572 443 kg.



1.6. Région de Zinder

La Région de Zinder est située au Centre - Est du Niger elle est comprise entre les parallèles 12°48' et les longitudes 17°30' Nord, 7°20' et 12°00' Est. La région de Zinder couvre une superficie de 155 778 km² (soit 12,3 % du territoire national). Elle est limitée à l'Est par la Région de Diffa, à l'Ouest celle de Maradi ; au Nord celle d'Agadez et au Sud la République Fédérale du Nigeria (300 km de frontière). Sur la base des résultats du RGP/H 2012, les projections la population de la région de Zinder pour 2015 est estimée à 3 826 827, dont 1 908 153 femmes. La densité moyenne est de 22.8 hbts/km², le taux d'accroissement intercensitaire annuel est de 4.7%. Les principales activités économiques du pays sont : l'Agriculture, l'Elevage, le Commerce et l'Artisanat.

La Région de Zinder est subdivisée en dix (10) départements, une (01) Ville composée de cinq (5) Arrondissements Communaux, et cinquante (50) communes, dont Cinq (5) urbaines (Figure 2). Le climat est du type soudanien au Sud et sahélien au Nord. La pluviométrie est généralement faible et les précipitations sont d'une grande variabilité dans le temps et dans l'espace. Au niveau de la région de Zinder ; ces dernières années, les aléas les plus marquant sont les inondations, les sécheresses, les ennemis de cultures et les feux de brousse.

Représentation graphique de la région de Zinder

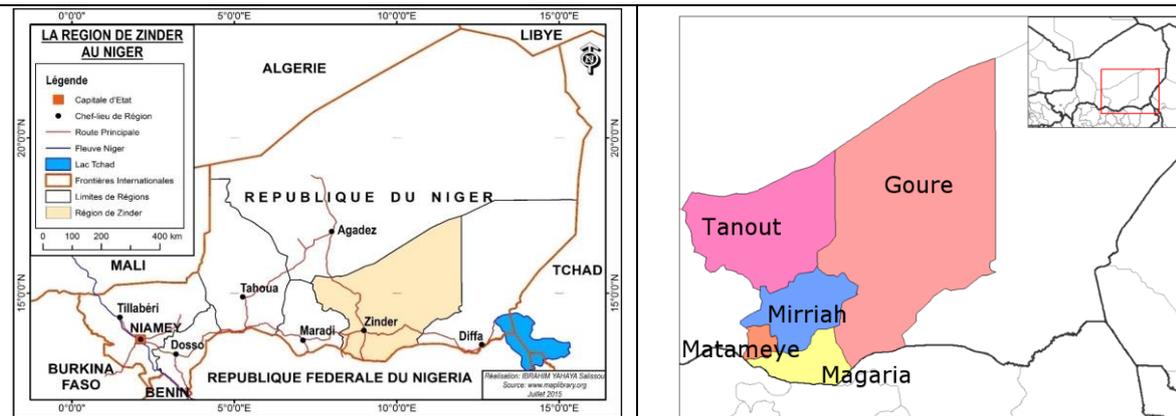


Figure 6 : Position de la région de Zinder

1.7. Région de Tillabéri

La Région de Tillabéri est située dans l'extrême Ouest du Niger entre 11°50 et 15°45 latitudes Nord et 0°10 et 4°20 longitude Est. Elle couvre une superficie de 97 251 Km². La région de Tillabéri est limitée à l'Ouest et au Nord-est par la République du Mali ; au Nord-est par la Région de Tahoua, à l'est par Région de Dosso, au sud et sud-ouest par la République du Burkina Faso. La population de la Région est estimée en 2012 à 2 722 482 habitants, soit 15,9% de la population du Niger (source : Institut National de la Statistique 2012). Le climat de la région de Tillabéri est de type Sahélo-Saharien au Nord et Soudano-Sahélien au Sud, il est caractérisé par deux (2) principales saisons: une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à octobre.

L'économie de la région est dominée par l'Agriculture, l'élevage et le commerce. Au niveau de la région de Tillabéri on distingue quatre zones agro climatique.

La zone Saharo- Sahélienne, la zone Sahélienne, la zone Sahélo-Soudanienne, la zone Soudanienne. Les zones agro écologiques sont au nombre de cinq (5). Ces dernières années, la zone du Fleuve, composée essentiellement du fleuve Niger, sa plaine d'inondation et ses terrasses alluviales est sujette aux à d'importantes inondations presque chaque année et ce depuis 2012. Le taux d'accroissement est de 3,2%. La densité est de 20,7 habitants/km² à l'échelle régionale.

Représentation graphique de la région de Tillabéri, Niger

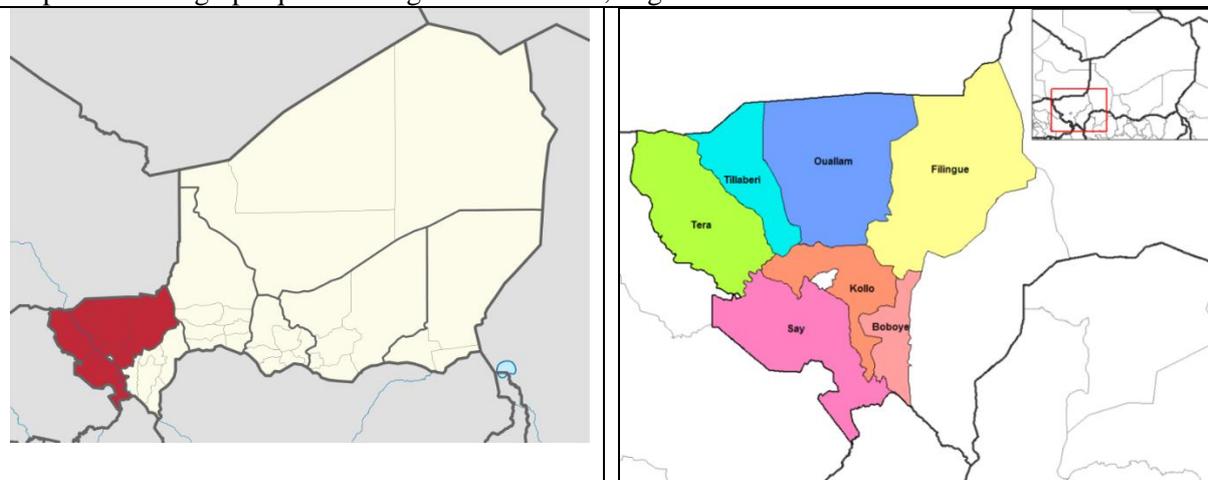


Figure 7 : Région de Tillabéri au Niger

1.8. Région de Niamey

La région de Niamey est située à l'Ouest du pays sur le fleuve Niger, elle est composée des cinq arrondissements communaux de Niamey et ses villages périphériques. La région de Niamey couvre une superficie de 255 Km², elle est entourée de part et d'autre par les départements de la région de Tillabéri. La Région de Niamey est comprise entre les latitudes 13°31'N et 2°6'E et les longitudes 13°31'N et 2°6'E. Le climat de la région de Niamey est de type sahélien avec une pluviométrie variant de 500 à 750 mm par an. Ces dernières années, Niamey a eu à gérer des inondations 5 années sur 8. C'est la crue Guinéenne de la saison froide (novembre-février) et les débordements de la saison des pluies (Juin-Septembre) causés par les pluies intenses et régulières qui sont à l'origine des inondations.



Figure 8 : Carte de la région de Niamey

II. Contexte et justification de l'assistance aux victimes d'inondation au Niger

Depuis pratiquement une dizaine d'années, la République du Niger est confrontée à des multiples crises dont la gestion pèse sur son économie et ses ressources internes. En plus des crises sécuritaires auxquelles fait face le pays sur presque toutes ses frontières, le pays doit gérer chaque année les effets des catastrophes naturelles qui affectent près de la moitié de sa population. Parmi les catastrophes naturelles les plus importantes on retiendra les sécheresses et les inondations qui impactent chaque année des milliers de ménages dans les différentes régions du pays. En 2016, les régions d'Agadez et de Tahoua ont été les plus touchées par les inondations. Cette année (2020) ce sont toutes les régions du pays qui ont été touchées mais à des degrés différents. Ces inondations s'expliquent par les fortes et régulières précipitations enregistrées au mois d'août et septembre 2020, l'absence dans les villes d'infrastructures adéquates d'évacuation des eaux de pluies. En campagne, les écosystèmes dégradés à couvert végétal maigre n'ont pas permis la rétention et l'infiltration des eaux de pluie surtout que dans la plupart des cas la topologie des zones favorise le drainage rapide d'importantes quantités d'eau de ruissellement vers les lits des cours d'eau.

Ces inondations ont eu pour conséquence des dégâts sur les habitations, les infrastructures socioéconomiques, mais surtout sur les principaux secteurs productifs que sont l'agriculture et l'élevage. En effet au Niger l'agriculture et l'élevage constituent les sous-secteurs pourvoyeurs d'emplois et de revenus pour la plupart des ménages ruraux qui représentent plus de 85% de la population du Niger.

Ce plan de mise en œuvre du mécanisme de réponse immédiate visera les zones impactées réparties sur l'ensemble des régions du Niger et mettra l'accent sur les secteurs productifs que sont l'agriculture et l'élevage et les mesures rapides d'assainissement. Il tient compte non seulement des besoins de relèvement mais aussi des besoins d'urgence et de reconstruction en mieux (Build Back Better).

Ce plan vise dans l'immédiat l'accueil, l'hébergement et le soulagement des victimes d'une part et d'autre part il envisage des appuis aux producteurs agricoles et aux éleveurs des zones impactées par les inondations.

III. Evaluation des dégâts

3.1. Dégâts sur personnes et les biens

Sous l'impulsion du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes un comité de suivi de la situation des inondations a été mis en place ce dernier en charge du suivi permanent de la situation dans le pays a élaboré un plan de riposte aux inondations. Ce plan de riposte tient compte des données fournies par la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), ainsi que les acteurs sur le terrain. Le plan de riposte aux inondations de 2020 a été réalisé avec la contribution de toutes les régions et communes du pays. A la date du 10 Septembre 2020, le nombre de ménages sinistrés s'établit à 39 635 soit environ 342 263 personnes sinistrées. Le nombre de maisons en banco effondrées est de **32 358** et le nombre de case paillote est de **2 262**. Le nombre personnes sinistrés est plus important à Maradi avec plus de 40%, suivi des régions de Tahoua et Dosso avec chacune 13% des sinistrés, la région de Niamey avec 12% des sinistrés, la région Tillabéri compte 9% des sinistrés un peu moins qu'à Niamey, tandis que les régions de Zinder et d'Agadez compte respectivement 6% et 5%. A cette période de l'année, c'est la région de Diffa qui compte le moins de sinistré soit 2% de l'effectif total des sinistrés.

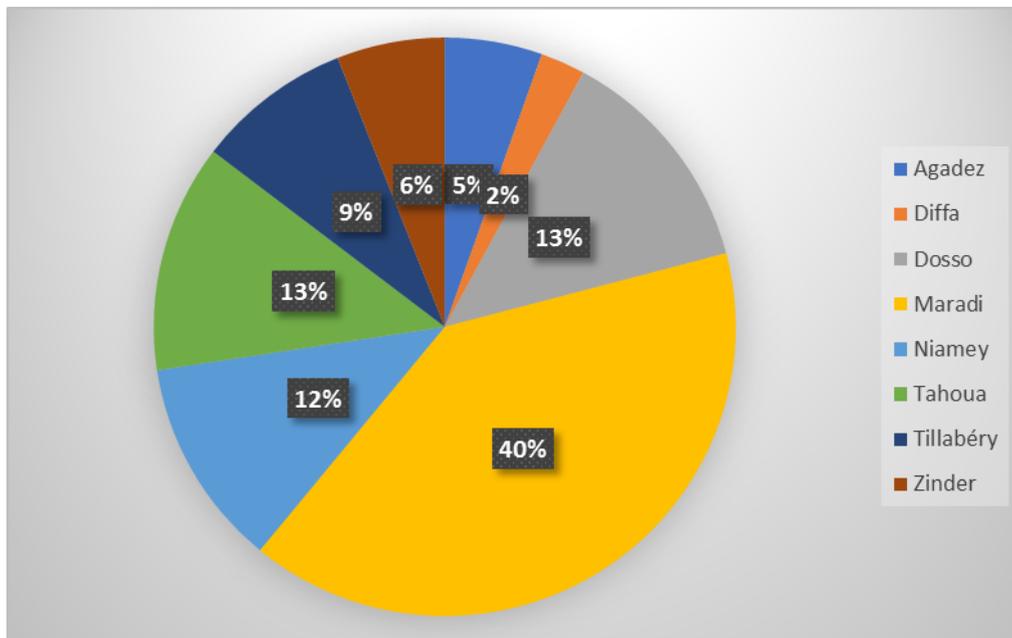


Figure 9: Pourcentage des personnes sinistrées

3.2. Dégât sur les habitations

Les effondrements des maisons à la suite des inondations concernent 46 départements (74%) et 111 communes (42%). La plupart des maisons affectées sont complètement détruites. A la date du 10 Septembre 2020, ce sont **32 358** maisons en banco et **2 262** cases qui se sont effondrée occasionnant des pertes évaluées à environ **19,5 milliards** de Franc CFA soit **32,4 Millions** de dollars US (au taux de 600 le \$ US). Cette évaluation a été réalisée sur la base des coûts suivants :

- Maison en Banco de 80 m² (2 chambres salon) au coût moyen de 600 000 F CFA (soit 1000 dollars US) ;
- Case en paillote avec les murs de la partie inférieure en banco et un toit en chaume à 75 000 F CFA (soit 120 Dollar US).

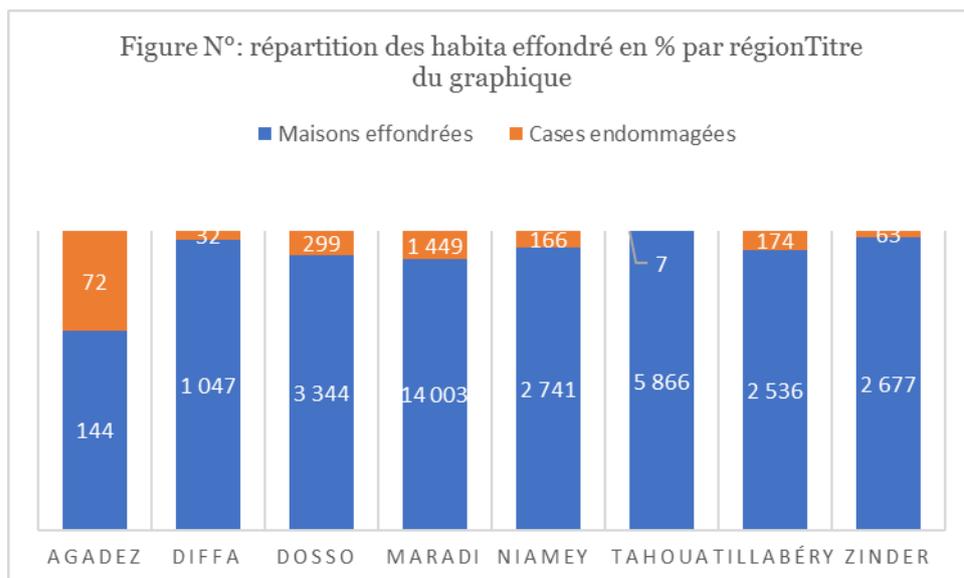


Figure 10 : répartition des habitations affectées par région

La région de Maradi compte le plus grand nombre de maisons effondrées avec plus 43%, suivi de la région de Tahoua avec 18%, Dosso est en troisième position avec 10%. Les régions de Zinder et d'Agadez totalisent 16 % avec chacune 8% des maisons effondrées. La région de Diffa est la moins affectée avec seulement 3% des maisons effondrées.

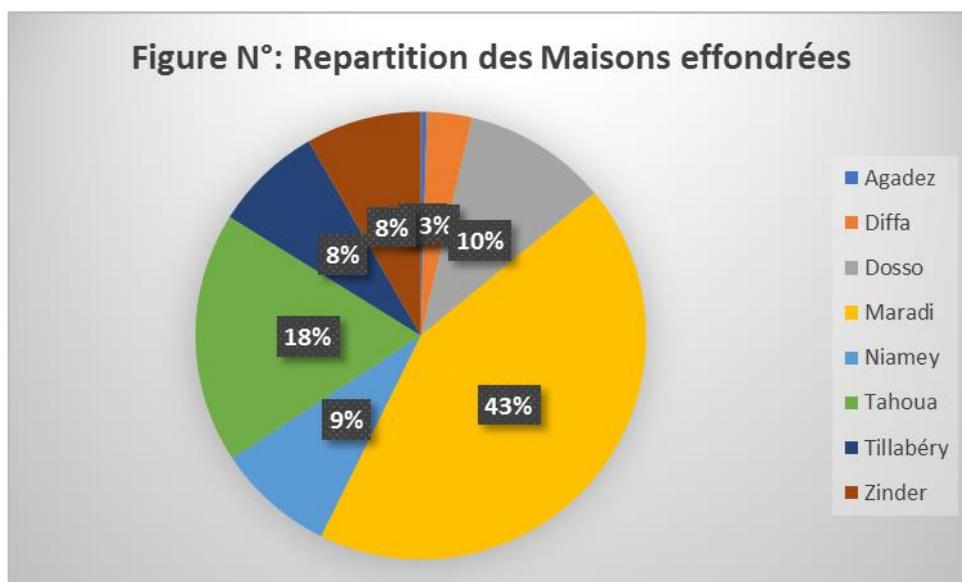


Figure 11 : Répartition des habitats effondrés en % par région

3.3. Dégâts sur les Cultures pluviales

Les cultures pluviales ont été sévèrement affectées par les inondations. Dans l'ensemble du pays, c'est environ 6 950 ha de cultures pluviales qui sont inondés. Les champs inondés appartiennent à environ 3 010 ménages (soit une moyenne de 2,3 Ha par ménage). Il est estimé que l'ensemble de ces ménages ont perdu la totalité de leur production. Sur la base des systèmes culturaux généralement observés au Niger, (association mil Niébé) et des rendements moyens de ces cultures (450 Kg/Ha pour le mil et 300 Kg/ha pour le Niébé), les pertes subies par les cultures pluviales au niveau des zones sinistrées sont évaluées à **1 267 830 000 F CFA** soit 2 113 000 millions de Dollar US.

Au niveau désagrégé par région, on constate en termes de ménages affectés que 50% sont dans la région de Tahoua pour 12% des superficies inondées. La région de Niamey vient en seconde position avec 16% des ménages affectés qui détiennent seulement 3% des surfaces inondées. Zinder est en troisième position avec 11% des ménages affectés qui détiennent 11% des superficies inondées. La région de Maradi compte 9% des ménages affectés avec 17% des terres de cultures pluviales inondées. La région de Dosso compte 5% des ménages affectés qui détiennent 36% des superficies inondées ; Agadez compte 4% des ménages affectés pour seulement 3% des superficies inondées ; Tillabéri compte 4% des ménages affectés qui détiennent 17% des superficies inondées ; Diffa 1% de ménages affectés avec moins de 1% des superficies impactées.

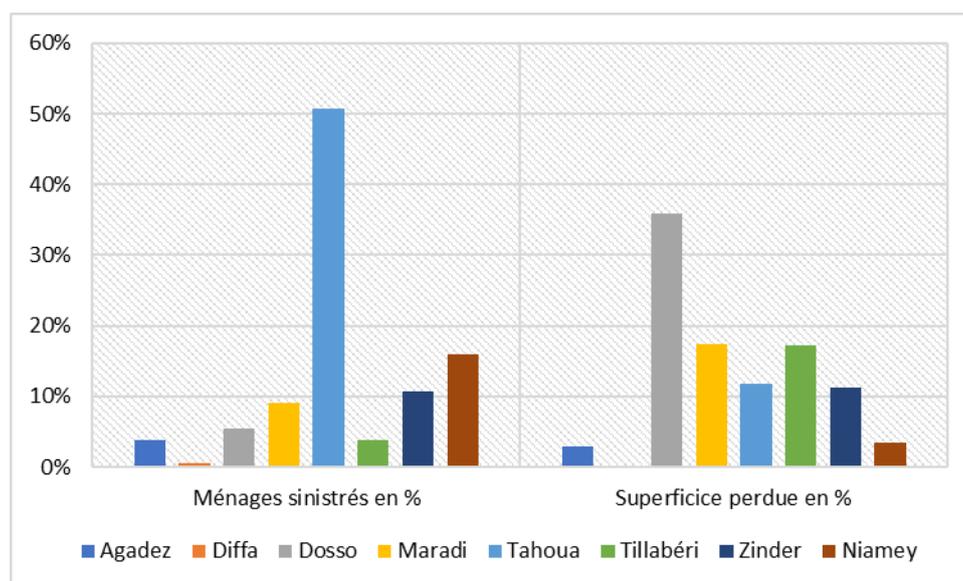


Figure 12 : Figure N°14 : Impact sur les cultures pluviales en termes de ménages et des superficies affectées par région en %

3.4. Dégât sur les cultures maraichères

Les localités concernées par les inondations des cultures maraichères sont au nombre de 158, le nombre de sites maraîcher concerné par les inondations est de 337 sites (soit en moyenne 2 sites par localité). Le nombre de ménages affectés par les inondations de sites maraîchers est 6 197 soit 43 380 personnes

Le plus grand nombre de ménage affecté par rapport au maraîchage est la région de Tillabéri avec 7664 ménages affectés suivi de la région de Tahoua avec 6 197 ménages la région de Niamey est en troisième position avec 2905 ménages tandis que la région d'Agadez dénombre 1 271 Ménages impactés. Les dommages et les pertes sont évalués à environ 5 Milliard de Franc CFA.

Tableau 1 : Evaluation des dégâts sur les sites maraichers

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
Superficie inondées	Ha	2 907	400 000	1 162 800 000
Puits enseveli (Puits maraîcher)	Puits de 12ml	433	1 132 000	490 156 000
Contre Puits enseveli	Contre puits	66	500 000	33 000 000
Moto pompe ensevelis	Unité	295	300 000	88 500 000
Réseau californien détruit	MI	23 593	3 000	70 779 000
Produits maraîcher perdus Tonne	Tonne	9 837	300 000	2 951 100 000
Total				4 796 335 000

3.5. Dégâts sur les périmètres hydro agricoles

Au niveau des aménagements Hydroagricoles, 39 périmètres ont été affectés par les inondations, on dénombre 6389 sinistrés pour une superficie de **3 082** Ha perdue ce qui correspond à une production de **22 641** tonnes de riz paddy soit une perte évaluée à **4 766 568 600** FCFA soit **7 944 281** de Dollar US (au taux de 600 Franc le \$).

Tableau 2 : Evaluation des dégâts sur les périmètres irrigués de l'ONAHA

Régions	Nbre AHA sinistrés	Nbre personnes sinistrés	Sup perdue (ha)	Perte de production (T)	Coût de la production perdue
Tillabéri	26	6 312	1 918	13 545	2 828 670 600
Niamey	6	3 229	697	6 617	1 426 880 000
Dosso	7	545	325	1 376	268 468 000
Agadez	2	4	2	15	3 300 000
Tahoua	3	437	140	1 103	242 550 000
Total	44	10 053	3 082	22 641	4 766 568 600

3.6. Dégâts sur les infrastructures Hydrauliques

Suite aux inondations plusieurs infrastructures Hydrauliques ont subi des dommages ; les dégâts ont été évalués au niveau des huit régions du pays. Il ressort de ces évaluations que 384 points d'eau modernes ont été affectés. Ces dommages ont engendré des difficultés pour l'approvisionnement en eau des populations estimées à 311 3016 personnes. L'évaluation a aussi permis d'estimer les besoins pour la remise en état des points d'eau affectés à 5,760 Milliards de Francs CFA soit 9 600 000 Dollars US au taux de 600 FCFA le Dollar.

A la date du 14 Septembre 2020 la situation des dégâts enregistrés sont les suivants :

- 667 Localités inondés ;
- 112 Communes affectées ;
- 46 départements ;
- 32 358 maisons effondrées ;
- 39 655 ménages concernés ;
- 65 pertes en vie humaine ;
- 5 306 Ha de cultures inondés ;
- 3 644 Dégâts sur les sites maraichers 3 644 Ha ;
- 3 082 Ha inondés au niveau des aménagements Hydroagricoles superficie total dont la récolte est perdue.

3.7. Dégâts sur le cheptel

Les régions les plus impactées en matière de perte en cheptel sont la Région d'Agadez avec 4315 petits ruminants et 328 gros ruminants décimés ;

- La Région de Maradi avec 863 petits ruminants et 19 gros ruminants décimés ;
- La Région de Zinder avec 816 petits ruminants et 69 gros ruminants décimés ;
- La Région de Niamey avec 168 petits ruminants et 35 gros ruminants décimés.

Tableau 3 : Evaluation des pertes en cheptel

Régions	Gros ruminants décimés	Petit Ruminants décimés
Agadez	328	4315
Diffa	0	0
Dosso	1	24
Maradi	19	863

Régions	Gros ruminants décimés	Petit Ruminants décimés
Niamey	35	168
Tahoua	24	34
Tillabéry	0	3
Zinder	69	816
Total	476	6223

Tout le cheptel des zones inondées sont exposés à d'autres risques de maladies parasitaires et à des épizooties.

IV. Situation des Besoins

Les évaluations conduites sur l'ensemble du pays, ont permis d'estimer certains dommages et pertes subis par les communautés qui ont été victimes des inondations. Ces pertes et dommages sont estimés à **372 030 319 752 FCFA** soit **620 050 533 USD** selon le plan intégré de réponse aux inondations préparé par le Gouvernement dont **371 418 266 757 FCFA** à rechercher. De ces pertes et dommages, les besoins prioritaires retenus dans le cadre du présent plan de réponse sont estimés à **21 940 374 942 FCFA** soit **39 535 056 USD**. Ces besoins tiennent compte de la dégradation des infrastructures au niveau des zones affectées et de la nécessité de fournir des opportunités de relèvement aux populations victimes de ces inondations. Les tableaux ci-après donnent les détails de ces évaluations globales et des besoins retenus dans le cadre du MRI.

Tableau 3 : Besoins globaux du Plan Intégré de Réponse Vs Propositions du MRI 2020

Désignation Plan intégré de réponse	Financement FCFA	
	Besoins	à rechercher
Evaluation des pertes et dégâts	62 851 500	62 851 500
Assistance d'urgence en vivres	1 872 888 000	1 566 891 000
Assistance complémentaire en vivres	2 272 500 000	2 272 500 000
Assistance vivre dans le cadre du plan de soutien	383 775 000	383 775 000
Assistance en non-vivres	2 412 816 255	2 412 816 255
Secours d'urgence au profit des victimes	45 000 000	45 000 000
Assistance en kit abris	5 400 000 000	5 400 000 000
Assistance en tentes priorité numéro un	915 200 000	915 200 000
Assistance en tentes priorité numéro deux	2 658 000 000	2 658 000 000
Prise en charge santé des populations relogées	2 667 000 000	2 667 000 000
Travaux d'infrastructure hydraulique	915 200 000	915 200 000
Ouvrages d'assainissement de base	915 200 000	915 200 000
Sensibilisation en hygiène et assainissement	1 333 500 000	1 333 500 000
Assistance en semence au profit des cultures pluviales	343 555 000	343 555 000
Assistance en intrants au profit des AHA	579 416 000	579 416 000
Assistance en semence des Sites maraichers	15 320 250	15 320 250
Travaux d'urgence sur AHA	1 082 188 700	776 132 705
Travaux après saison	3 923 907 900	3 923 907 900
Travaux d'urgence sur les sites maraichers	7 289 500 000	7 289 500 000
Remise en état des infrastructures routière	5 456 157 700	5 456 157 700
Digues de protection des localités y compris protection berges koris	16 339 480 000	16 339 480 000
Traitements de berges Koris		
Réhabilitation des AHA	65 878 050 000	65 878 050 000
Ouvrages d'assainissement des villes (Collecteurs)	106 017 413 447	106 017 413 447
L'étude du barrage sur la Sirba	67 400 000	67 400 000
Acquisition de terrains	35 796 000 000	35 796 000 000
Construction de logement	107 388 000 000	107 388 000 000
Totaux	372 030 319 752	371 418 266 757

Tableau 4 : Les besoins prioritaires pris en compte dans le cadre du présent PMRU

N°	Domaines/activités retenues pour le MRI	Montant	Ratio
I	Appui aux personnes sinistrées		
1.1	Assistance en abris sur les sites de relogement des populations sinistrées	2,155,747,500	9.83%
1.2	Fourniture des kits de biens non alimentaires (NFI)	798,425,000	3.64%
1.3	Fourniture des kits sanitaires et de prévention du COVID-19	300,050,000	1.37%
	Sous Total Appui aux personnes sinistrées	3,254,222,500	14.83%
II	Appui au relèvement		
2.1	Information sensibilisation sur l'hygiène et assainissement	75,000,000	0.34%
2.2	Information et sensibilisation sur les inondations	75,000,000	0.34%
2.3	Réalisation des infrastructures eau –assainissement sur les sites de relogement (postes d'eau autonomes, latrines/bac à laver)	1,000,000,000	4.56%
2.4	Appui en semences pluviales (mil, sorgho, niébé,) aux ménages ayant perdu les récoltes pour la saison humide 2021	100,000,000	0.46%
2.5	Assistance en semences de riz aux aménagements hydroagricoles	50,000,000	0.23%
2.6	Assistance en semence potagères aux maraichers	135,000,000	0.62%
2.8	Recapitalisation en cheptel des ménages ayant perdu leurs animaux	367,920,000	1.68%
2.7	Appui en aliment pour bétail et intrants de protection zootechnique	50,000,000	0.23%
	Sous Total relèvement	1,852,920,000	8.45%
III	Etudes et travaux de réhabilitation/protection des infrastructures affectées par les inondations		
3.1.1	Etudes de faisabilité technique, environnementales et sociales et contrôle des aménagements et assainissements urbains	100,000,000	0.46%
3.1.2	Travaux d'aménagement et assainissement urbains des villes affectées par les inondations (Niamey, Maradi, etc.)	2,400,000,000	10.94%
3.2.1	Travaux de réhabilitation des infrastructures Hydrauliques endommagés (puits/forages endommagés)	915,200,000	4.17%
3.2.2	Etudes complémentaires et contrôle pour la réhabilitation des aménagements hydroagricoles inondés (reprofilage des drains, rechargement des pistes, réhabilitation du réseau d'irrigation et confortation des digues)	98,097,698	0.45%
3.3.1	Travaux de consolidation des Aménagements hydroagricoles inondés (reprofilage des drains, rechargement des pistes, réhabilitation du réseau d'irrigation et confortation des digues)	3,727,712,505	16.99%
3.3.2	Etudes sommaires pour la réhabilitation des sites maraichers endommagés par les inondations	59,582,108	0.27%
3.4.1	Travaux de réhabilitation des sites maraichers endommagés par les inondations	2,264,120,085	10.32%
3.5.1	Etudes de faisabilité technique, environnementales et sociales pour la réhabilitation et le renforcement des digues endommagées par les inondations (Lamordé, Saga, Goudel, Saga-Gamkalé, Kirkissoye-Sagua et Kirkissoye -fossé de garde)	238,974,000	1.09%
3.5.2	Travaux de réhabilitation et renforcement des digues endommagées par les inondations (Lamordé, Saga, Goudel, Saga-Gamkalé, Kirkissoye-Sagua et Kirkissoye -fossé de garde)	4,540,506,000	20.69%
3.6.1	Etudes de faisabilité technique, environnementale et sociale pour la Réalisation des travaux de protection des Berges sur le Goulbi Maradi (Duplex Maradi Kolia, Tibiri Korin Garin Daouré et Tibiri Korin Kawkaye)	87,500,000	0.40%
3.6.2	Réalisation des travaux de protection des Berges sur le Goulbi Maradi (Duplex Maradi Kolia, Tibiri Korin Garin Daouré et Tibiri Korin Kawkaye)	1,662,500,000	7.58%
3.7.1	Traitement des bassins versants (Cordon pierreux, DL, Banquettes etc.)	200,000,000	0.91%
	Sous Total Travaux de réhabilitation	16,194,192,395	73.81%
4.1	Coordination, Supervision et Suivi évaluation des activités planifiées dans le PMRU (3%)	639,040,047	2,91%
	Sous Total Supervision, Coordination et suivi évaluation	639,040,047	2,91%
	Total Général	21,940,374,942	100,00%
	Total Général (USD)	39 535 056	

Face à cette situation particulièrement difficile, le Gouvernement a ordonné en application du code d'alerte du Niger, la prise de l'**arrêté N°00718/MISP/D/ACR/DGPC** en date du 04 septembre 2020 par le Ministre de l'Intérieur constatant l'état de catastrophe naturelle sur toute l'étendue du territoire du Niger. Cet acte ouvre ainsi la voie au processus d'activation du MRI pour lequel, le présent plan est établi.

Cette activation du MRI doit permettre au gouvernement de disposer rapidement des ressources qui lui permettront d'engager des actions nécessaires. Au vu de l'ampleur de la situation, il est souhaitable que cette intervention couvre l'ensemble des huit régions du pays car cette année, aucune région n'est vraiment épargnée. Il faut aussi rappeler que depuis 2012 le Niger fait face à une succession de crises humanitaires qui ont fragilisé l'économie du pays. L'activation du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI) vu sa particularité va permettre d'apporter une réponse rapide aux importants besoins urgents des populations victimes des inondations dans ces deux régions.

Le MRI étant un instrument qui s'appuie sur les procédures d'urgence de la Banque mondiale, permettra au Gouvernement un accès rapide à hauteur de 5% du portefeuille non décaissé des fonds de l'IDA.

Pour répondre aux besoins immédiats des populations victimes d'inondation dans les différentes régions du pays, un montant de 21 940 374 942 FCFA¹, soit 39 535 056 USD est sollicité par le Gouvernement à travers ce programme (cf. annexe 1). Ce montant sera prélevé exclusivement sur le Projet de Modernisation de l'Élevage et l'Agriculture au Niger (PIMELAN)-P164509.

V. Objectifs et stratégie opérationnelle du PMRU 2020

5.1. Objectif général

L'objectif global de ce plan est d'apporter une réponse adéquate et de manière rapide aux besoins des populations victimes des inondations dans les huit régions du Niger. Il vise à terme le relèvement rapide et durable des populations à travers notamment : la satisfaction des besoins urgents mais aussi la relance des activités productives que sont l'agriculture et l'élevage.

5.2. Stratégie opérationnelle

Les actions prioritaires de ce plan ont été discutées avec l'ensemble des partenaires aussi bien au niveau national qu'au niveau décentralisé. Les actions prioritaires retenues sont de trois ordres :

- **Les actions d'assistance aux personnes sinistrées, appui au relèvement et études et travaux de réhabilitation/protection des infrastructures affectées par les inondations** : elles visent à apporter un appui aux personnes sinistrées en les dotant des commodités d'hygiène et de santé en y incluant des actions de prévention contre le Covid-19 et en créant les conditions pour le relèvement et la construction de leur résilience.
- Ces actions seront déclinées au cas par cas en tenant compte des autres intervenants et des besoins les plus prégnant ; elles viseront prioritairement mais sans exclusive les zones du fleuve Niger : Niamey, Tillabéri et Dosso ainsi que les zones de la vallée du Goulbin à Maradi, la Maggia et la vallée de la Tarka (Tahoua) ;
- Le plan mettra en avant la reprise économique, l'appui aux actions productives et la protection des terres de culture et d'élevage ainsi que la réhabilitation des outils de production (périmètres irrigués, site maraîcher, etc.). Le choix des investissements des secteurs productifs permettra de relancer la machine productive ce qui aura un effet d'entraînement sur les autres composantes de l'économie (commercialisation, consommation, etc.). Le PMRU ne peut pas tout financer, les autres partenaires seront encouragés prendre en charge les besoins humanitaires.

¹ 1FCFA= 554.96 USD

Aussi, la protection des terres de culture et la restauration des systèmes de production ont été identifiées comme prioritaires. Des interventions dans ces domaines auront l'avantage d'éviter un effet cumulatif de la dégradation et/ou destruction des actifs de productifs.

VI. Activités envisagées

Plusieurs activités sont déjà mises en œuvre par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour soulager les populations affectées par ces inondations. Outre les aides d'urgence, les actions prévues dans le cadre de ce PMRU visent les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que l'aide au relèvement.

6.1 Appui au relogement des personnes sinistrées

6.1.1 Assistance en abris sur les sites de relogement des populations sinistrées

Le kit Abris comprend les matériaux métallique et plastique devant permettre la construction d'un abri d'urgence de 17 m² pour une famille composée de 5 personnes au maximum selon les normes sphaère. Le coût unitaire du Kit Abris est de 135000 FCFA. Le montant prévu sur cette rubrique peut permettre l'acquisition de 315 960 kits.

6.1.2 Fourniture des kits de biens non alimentaires (NFI)

Cette rubrique sert à l'acquisition des biens non alimentaire, dans le cas d'espèce, le Kit coûte 56835 et comprend :

- Bâches renforcées avec œillets (dimension 5m x 4m)
- 1 Rouleau de corde synthétique de 6 mm et 20 m de longueur
- 3 Nattes en plastique de 2 places (dimension 1m90 x 1m24)
- 3 Couvertures en laine de 2 places (dimension 2m40 x 1m90) - 9kg (2 places)
- 3 Moustiquaires imprégnées de 2 places en nylon (dimension 1m90 x 1m80 x 1m60)
- 2 Sceau en plastique de 15 L avec couvercle et avec manche en métal
- 1 Bidon ou Jerrycan en plastique (au moins 20L)
- 2 Bouilloires en plastique de 3L
- 10 Morceaux de savon LAVIBEL à base des huiles végétales et la soude de forme rectangulaire de 198cm³ de 200gr
- 1 Pagne QUARANTED WAX en coton de 6 yards soit 5.5m
- 5 Slip de Cotton (3 moyennes, 1 petit, 1 large)
- 10 bandes de pagne ou serviette hygiénique (40 bandes par pièce de pagne de 6 yards : 1 bande = 0.15 yards)
- 1 Sac en plastique vide d'une capacité de 250kg.

6.1.3 Fourniture des kits sanitaires et de prévention du COVID-19

Il s'agira d'appuyer les services de santé dans les zones impactées par les inondations. En effet suite aux inondations, plusieurs ménages ont perdu leurs habitations pour les aider à faire face à la situation il est important qu'ils bénéficient d'une couverture sanitaire, sur les sites de relogement. Au niveau des grands sites, une équipe médicale sera mise en place afin de fournir des soins de proximité (curatifs, préventifs et promotionnels) et de conseils sur la prévention face au COVID-19. Cette équipe sera dotée de médicaments essentiels et éventuellement des produits de traitement de l'eau. Le montant alloué à cette rubrique doit servir à la fourniture des produits et équipement de première nécessité (Hangar, tente en bâche, etc.) pour effectuer des consultations sur le terrain et pouvoir prescrire des produits de première nécessité. Les activités prévues sont l'information et la sensibilisation sur les mesures préventives contre les maladies contagieuses.

- Achat et mise à disposition de produit de traitement de l'eau de boisson ;
- Produit et équipement pour le traitement contre les vecteurs ;
- Fournitures de laboratoire cliniques ;
- Equipement et fournitures pour l'aide au diagnostic d'urgence

- Tentes de postes médicaux avancés.

6.2 Appui au relèvement

6.2.1 Information sensibilisation sur l'hygiène et assainissement

Des activités de sensibilisation en hygiène et assainissement seront conduites par le ministère en charge de l'hydraulique et de l'assainissement. Celles-ci concerneront les maladies d'origine hydrique, les contaminations et les mesures préventives et sur le mode d'utilisation des produits de traitement d'eau à domicile au profit des populations des zones impactées. Aussi, un dispositif d'enlèvement des déchets sera prévu au niveau des gros sites de relogement. L'allocation sensibilisation de 100 000 FCFA (démonstration, message, kit) est prévue par ménage sinistré.

6.2.2 Information et sensibilisation sur les inondations

Des campagnes d'information et de sensibilisation seront organisées par le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes afin d'informer, de former et de sensibiliser les communautés sur les risques d'inondation et les mesures préventives et curatives à observer pour éviter l'aggravation de la situation. Un montant forfaitaire de 50 000 FCFA est prévu pour couvrir les services et l'acquisition du matériel et équipement communication.

6.2.3 Réalisation des infrastructures eau –assainissement sur les sites de relogement (postes d'eau autonomes, latrines/bac à laver)

Il s'agira de créer des points d'eau autonome sur les sites de relogement.

6.2.4 Appui en semences pluviales (mil, sorgho, niébé, etc.) aux ménages ayant perdu les récoltes pour la saison humide 2021

Les populations victimes de pertes de cultures pluviales nécessiteront d'être assistées en kit de semences de 10 kg/ha de mil ou 10 kg/ha de sorgho, 5 kg/ha de niébé afin de permettre aux producteurs qui ont perdu leurs cultures de pouvoir semer à la prochaine saison humide 2021. Il est prévu l'achat et la mise à disposition de semences de 106 295 kg de semences de mil, 35 000 de semence de maïs ; 5 977 kg de semence de Niébé et 8 289,5 Kg de semences de sorgho. Le prix moyen du kg de semences est estimé à 670 FCFA soit 1,25 \$ US. Il est prévu un montant de 100 000 000 FCFA.

6.2.5 Assistance en semences de riz aux aménagements hydroagricoles

Dans le cadre de l'assistance aux producteurs victimes des inondations sur les périmètres hydroagricoles, il est prévu une assistance en semences de riz aux riziculteurs ayant perdu leur production dans les AHA et autres intrants connexes. Pour les intrants, le besoin est de 371 tonnes de NPK et 371 tonnes d'urée ; à raison de 200 kg de NPK par Ha et 200 kg d'Urée par ha.

6.2.6 Assistance en semences potagères aux maraichers

Cette rubrique servira à apporter un appui en Intrantr agricoles aux maraichers qui ont perdu leur production. Il s'agira d'appuyer les ménages affectés en semences potagères de chou, de laitue, de tomate et de carotte. En outre, toujours dans le cadre de la relance des activités maraichères, d'appuyer les populations avec :

- Les moyens d'exhaure (achat de Motopompe) ;
- La réhabilitation des forages et de puits agricoles (mise en place de kit curage) ;
- L'installation de réseaux californiens ;
- Réhabilitation et travaux confortatif sur les périmètres.

6.2.7 Recapitalisation en cheptel des ménages ayant perdu leurs animaux

La perte de plus de 6223 petits ruminants et 436 gros ruminants suite aux inondations fragilise des milliers de ménages souvent surtout ceux dirigés par des femmes. Certains ménages n'arriveront pas à se relever tant qu'ils ne recevront pas un appui en cheptel pour renforcer leur résilience. Cette activité de recapitalisation leur permettra de disposer d'un kit minimum d'animaux composé de 3-4 femelles et un male de petits ruminants pour reconstituer leur troupeau.

6.2.8 Appui en aliment pour bétail et intrants de protection zootechnique

Pour créer les conditions de réussite de la recapitalisation en cheptel des ménages appuyés, il sera procédé au moyen de cette ligne de fournir les intrants zootechniques aux bénéficiaires. Ainsi, chaque ménage recevra des antiparasitaires et de l'aliment pour bétail pour soutenir l'entretien du kit de cinq têtes reçues.

6.3 Etudes et travaux de réhabilitation des infrastructures endommagées par les inondations

6.3.1 Etude/Travaux d'aménagement et assainissement urbains des villes affectées par les inondations (Niamey, Maradi, etc.)

Les inondations de 2020 ont permis de constater que le drainage des eaux des villes de Maradi, Tahoua, Dosso, Niamey et Zinder constitue le goulot d'étranglement de ce phénomène. Pour y faire face, le gouvernement envisage de faire des ouvrages devant permettre d'atténuer le problème en facilitant le drainage des eaux. C'est ainsi que des actions de prévention sont prévues telles que la construction des digues et des ouvrages de drainage des eaux pluviales. Pour réaliser ces travaux, des études devront être réalisées au préalable.

6.3.2 Travaux de réhabilitation des infrastructures Hydrauliques endommagés (puits/forages endommagés)

Cette activité vise à rétablir le service d'eau d'approvisionnement en eau potable aux populations affectées par la réhabilitation des ouvrages hydrauliques.

Cette activité permettra ainsi la mise en service de 384 équivalents points d'eau modernes et de rétablir le service d'eau potable à plus de 311 316 personnes. Elle se traduira par :

- le diagnostic technique et les investigations hydrogéologiques ;
- la réhabilitation des ouvrages ;
- la réhabilitation des aménagements périphériques ;
- La redynamisation des structures de gestion.

6.3.3 Etudes/Travaux de consolidation des Aménagements hydroagricoles inondés (reprofilage des drains, rechargement des pistes, réhabilitation du réseau d'irrigation et confortation des digues)

A la suite des inondations ayant englouti plusieurs aménagements, il est pertinent de prévoir des travaux de réhabilitation des réseaux d'irrigation, ceux des drains ainsi que les pistes de dessertes. Avant la réalisation de ces travaux, des études préalables devront être conduites pour bien ficeler les dossiers de réhabilitation.

6.3.4 Etude/Travaux de réhabilitation des sites maraichers endommagés par les inondations

Les inondations ont endommagé plusieurs sites maraichers provoquant ainsi des pertes de récolte mais aussi la perte des ouvrages mis en place par les producteurs, les travaux de réhabilitation consisteront à rétablir les infrastructures et autres ouvrages endommagés.

6.3.5 Etudes/Travaux de réhabilitation et renforcement des digues endommagées par les inondations

Cette activité vise à réaliser des interventions sur les digues/ouvrages ayant subi des dégâts susceptibles d'être corrigés dans la limite des opérations du MRI soit 12 mois y compris les études préliminaires qui vont préciser le type d'intervention à conduire. Les ouvrages ciblés sont :

- Lamordé
- Saga,
- Goudel,
- Saga-Gamkalé,
- Kirkissoye-Sagua et
- Kirkissoye -fossé de garde

6.3.6 Etude/Réalisation des travaux de protection des Berges sur le Goulbi Maradi

Au même titre que la vallée du fleuve Niger, celle du Goulbin Maradi a subi les effets des inondations qui ont occasionné des dégâts et dommages importants sur les berges et les moyens de subsistance des populations. Cette rubrique vise ainsi à conduire des études sur certains points du Goulbin Maradi les plus affectés afin de réaliser des interventions de protections et de réhabilitations des ouvrages endommagés. Les sections ciblées sont :

- Les berges du Goulbin Maradi bordant le quartier Soura/Kassoua Mata ;
- Tibiri Koren Garin Daouré et
- Tibiri Koren Kawkaye.

6.3.7 Traitement des bassins versants (Cordon pierreux, DL, Banquettes etc.)

Les travaux de restauration de l'environnement sont proposés par les différents services de l'environnement afin d'améliorer l'infiltration des eaux sur le plateau et réduire ainsi les ruissellements. Cette activité vise à protéger les terres de culture et les investissements effectués dans le domaine de l'agriculture. Elle permettra ainsi d'accroître l'infiltration des eaux pluviales, réduire la vitesse des eaux et réduire ainsi l'exposition des terres aux risques d'inondations. Cette activité permettra également de protéger les habitations et les terres de cultures contre les inondations à travers la réalisation/réhabilitation des digues de protection. Elle se traduira par :

- la réalisation d'ouvrages de protection des bassins versants (CES/DRS) ;
- la réalisation d'ouvrages en gabions pour la stabilisation des berges de koris,
- la réhabilitation /renforcement des digues de protection.

6.4 Coordination, Supervision et Suivi évaluation des activités planifiées dans le PMRU (3%)

Cette rubrique regroupe les activités d'appui relatives à la coordination, à la supervision, au suivi de la mise en œuvre, au suivi-évaluation et à la visibilité. Le coût affecté à cette rubrique représente 3% du budget global.

VII. Décaissement

Les décaissements se feront après approbation par l'IDA du présent PMRU et en adéquation avec les procédures de la Banque Mondiale et seront soumis à une évaluation, un examen et une approbation de l'IDA.

Un compte MRI ouvert à cet effet le 09 septembre 2020 au niveau de la BIN recevra les fonds destinés à couvrir les dépenses éligibles.

Le Comité de Coordination avec l'appui de l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Risques et Catastrophes sera responsable de la gestion financière des ressources du MRI, et fonctionnera conformément aux procédures des fonds des Programmes de la Banque Mondiale. Il aura la responsabilité des procédures de demande de décaissement des fonds.

VIII. Période d'admissibilité

La période d'admissibilité commencera à partir de la date d'acceptation par l'IDA du PMRU transmis par le Gouvernement et s'étendra sur une période de douze (12) mois.

IX. Rapports financiers

Les rapports financiers seront établis chaque trimestriels. Ils seront préparés et soumis à la Banque mondiale au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les rapports suivants sont à joindre au rapport financier trimestriel, il s'agit de :

- Rapport d'exécution par source de financement ;
- Source et utilisation des fonds ;
- Etat des activités par catégorie ;
- Rapprochements.

X. Audit externe

Toutes les activités financées au titre de ce Programme seront soumises à un audit externe, conformément aux procédures des projets financés par la Banque Mondiale.

XI. Passation des marchés

Pour la mise en œuvre de ce plan de réponse, un plan de passation des marchés est élaboré. Le plan de passation des marchés (cf. annexe 2) comprend :

- Une brève description des biens, travaux, services autres que des services de conseil et des services de consultant ;
- Les méthodes proposées pour la passation des marchés en conformité avec ce Manuel ;
- Les procédures et les montants limites applicables pour l'examen de la Banque ;
- Le temps estimé pour la signature de contrat/l'achat ;
- Le temps de l'achèvement de l'activité.

XII. Sauvegardes environnementales et sociales

La mise en œuvre de ce plan pourrait entraîner des impacts environnementaux et sociaux ; c'est pourquoi, les activités devront être en conformité avec le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du MRI élaboré à cet effet y compris le mécanisme de gestion des plaintes.

XIII. Mécanismes de mise en œuvre du PMRU

13.1. Pilotage et Coordination

Le pilotage du PMRU est assuré par le Comité d'Orientation du MRI tel que le stipule l'article 3 de l'arrêté n°0144/PM du 09 septembre 2020 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité d'Orientation du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI).

La coordination de la mise en œuvre de ce PMRU sera assurée au niveau national par le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes qui assure la vice-présidence du Comité d'Orientation du MRI et le Secrétariat en tandem avec le PGRC/DU.

13.2. Supervision et suivi-évaluation

La supervision nationale et le suivi-évaluation seront assurés par les missions gouvernementales et les Directions Techniques des ministères en charge des activités ciblées.

Au niveau régional, la supervision sera assurée par les Comités régionaux de Gestions des Inondations, présidés par les Gouverneurs. La mise en œuvre et le suivi permanent seront assurés par les services techniques déconcentrés au niveau régional que départemental et communal.

Une évaluation externe à court terme permettra d'apprécier la réalisation globale de l'opération afin de faire ressortir ses effets immédiats. Elle sera réalisée à la fin de la mise en œuvre de Plan de Mise en œuvre et de Réponse aux Urgences.

13.3. Gestion fiduciaire

Conformément au manuel de procédures du MRI révisé en Septembre 2020, la gestion fiduciaire sera assurée par la Coordination Nationale du PGRC-DU, selon les procédures de la Banque Mondiale.

La prise en charge de la mise en œuvre du PMRU a été évaluée à 3% du montant global alloué à ce plan, et sera essentiellement dédié aux différentes indemnités (déplacement, hébergement) des cadres qui seront appelés à couvrir les activités de terrain.

Annexes

Annexe 1 : Budget Prévisionnel du Plan de mise en œuvre de Réponses aux urgences (PMRU)

N°	Domaines/activités retenues pour le MRI	Montant (FCFA)	Ratio
I	Appui aux personnes sinistrées	3,254,222,500	14.83%
II	Appui au relèvement	1,852,920,000	8.45%
III	Etudes et travaux de réhabilitation/confortation des infrastructures affectées par les inondations	16,194,192,395	73.81%
	Sous Total Supervision, Coordination et suivi évaluation	639,040,047	2,91%
	Total Général (FCFA)	21,940,374,942	100,00%
	Total en USD	39,535,056	

Activité 1.1 : Appui en kits complémentaires vivres

Cette activité du Plan Intégré de Réponse aux inondations n'est pas prise en charge dans le cadre de ce PMRU.

Activité 1.2 : Budget pour la fourniture des besoins en Bien non alimentaire (NFI)

La composition du kit bien non alimentaire ou NFI pour les ménages sinistrés en réponse inondation est donnée dans le tableau qui suit :

Kit Bien Non Alimentaires - BNA (18.20 Kg) : Prix moyenne : XOF 56,835 (avec deux bâches) Inondation		
Composition kit BNA réponse inondation		
Kit Type	Description (FR)	Unit
Kit minimum	Bâches renforcées avec œillets (dimension 5m x 4m)	2
Kit minimum	Rouleau de corde synthétique de 6 mm et 20 m de longueur	1
Kit minimum	Nattes en plastique de 2 places (dimension 1m90 x 1m24)	3
Kit minimum	Couvertures en laine de 2 places (dimension 2m40 x 1m90) - 9kg (2 places)	3
Kit minimum	Moustiquaires imprégnées de 2 places en nylon (dimension 1m90 x 1m80 x 1m60)	3
Kit minimum	Sceau en plastique de 15 L avec couvercle et avec manche en métal	2
Kit minimum	Bidon ou Jerrycan en plastique (au moins 20L)	1
Kit Minimum	Bouilloire en plastique de 3L	2
Kit minimum	Morceau de savon LAVIBEL a base des huiles végétales et la soude de forme rectangulaire de 198cm3 de 200gr	10
Kit minimum	Pagne QUARANTED WAX en coton de 6 yards soit 5.5m	1
Kit Dignité	5 Slip de Cotton (3 moyennes, 1 petit, 1 large)	1
Kit Dignité	10 bandes de pagne ou serviette hygiénique (40 bandes par pièce de pagne de 6 yards : 1 bande = 0.15 yards)	1
Kit minimum	Sac vide de 250kg	1

Sources : MAHGC et GTABNA

Régions	Besoins en kit NFI	GAP	Coût des kits NFI
Agadez	2 500	2 500	142 087 500
Diffa	1 500	1 500	85 252 500
Dosso	6 000	5 721	325 153 035
Maradi	13 500	13 500	767 272 500

Niamey	7 000	7 000	397 845 000
Tahoua	5 500	5 500	312 592 500
Tillabéri	4 500	3 416	194 148 360
Zinder	4 500	3 316	188 464 860
Total	45 000	42 453	2 412 816 255

Activité 1.3 : Budget pour le financement des Abris

Le kit abris d'urgence pour les personnes sinistrées comprend les matériaux devant permettre la construction d'un abri de 17 m² pour une famille composée de 5 personnes au maximum selon les normes sphère.

Description	Détails	Quantité
Tube ronds (avec bout en Y)	L= 1.30m, D= 60 mm, épaisseur = 1.5 mm	4
Tube ronds (avec bout en Y)	L= 1.80m, D= 60 mm, épaisseur = 1.5 mm	6
Tube ronds (avec bout en Y)	L= 2.5m, D= 60 mm, épaisseur = 1.5 mm	2
Tube en PVC évacuation	L = 6m, D= 32mm, épaisseur = 2 mm	16
Fil de fer recuit	0,5 kg	1
Natte Végétale	S= 1,5m*2m	8
Natte plastique	1m*2m	4
Corde coton tissé	R. (4mm, L= 50 m)	2
Toile en coton	4,5m*6m	1

Source : GTABNA Niger

Régions	Besoins en kit abri	GAP	Coût du gap des kits abri
Agadez	800	216	29 160 000
Diffa	1 500	866	116 910 000
Dosso	4 200	3 524	475 740 000
Maradi	16 000	13 970	1 885 950 000
Niamey	4 800	2 906	392 310 000
Tahoua	6 500	5 816	785 160 000
Tillabéri	2 700	2 357	318 195 000
Zinder	3 500	2 282	308 070 000
Total	40 000	31 937	4 311 495 000

Activité 1.4 : Budget pour le financement de l'Assistance Santé

Régions	Nbre de kits ménages à distribuer	Cout moyen	Montant forfaitaire
Agadez	100	200 000	20 000 000
Diffa	187	200 000	37 400 000
Dosso	525	200 000	105 000 000
Maradi	2 000	200 000	400 050 000
Niamey	600	200 000	120 000 000
Tahoua	813	200 000	162 525 000
Tillabéri	338	200 000	67 600 000
Zinder	438	200 000	87 525 000
Total	5 001		1 000 100 000

Activité 2.1 : Budget pour le financement des campagnes de Sensibilisation sur l'hygiène et assainissement

Régions	Quotas en lien avec le nombre de maisons effondrées	Cout par séance / démonstration	Allocations
Agadez	267	100 000	26 700 000
Diffa	500	100 000	50 000 000
Dosso	1 400	100 000	140 000 000
Maradi	5 334	100 000	533 400 000
Niamey	1 600	100 000	160 000 000
Tahoua	2 167	100 000	216 700 000
Tillabéry	900	100 000	90 000 000
Zinder	1 167	100 000	116 700 000
Total	13 335	100 000	1 333 500 000

Activité 2.2 : Budget pour l'Information sensibilisation sur les inondations

Régions	Quantité	Cout par séance / démonstration	Cout Total
Agadez	100	50 000	5 000 000
Diffa	100	50 000	5 000 000
Dosso	750	50 000	37 500 000
Maradi	1 500	50 000	75 000 000
Niamey	750	50 000	37 500 000
Tahoua	1 000	50 000	50 000 000
Tillabéry	375	50 000	18 750 000
Zinder	425	50 000	21 250 000
Total	10 000		250 000 000

Activité 2.3 ; Assistance en semence pour les cultures pluviales

Région	Intervention d'urgence	Coût Kit semence (FCFA)
	Kit semence (T)	
Agadès	63,55	10 000 000
Diffa	9	1 000 000
Dosso	67,5	2 000 000
Maradi	87	5 000 000
Tahoua	309,85	30 000 000
Tillabéry	382,25	35 000 000
Zinder	11,25	2 000 000
Niamey	145,25	15 000 000
Total	930	100 000 000

Activité 2.4 : Assistance en semence au Aménagements Hydro-Agricoles (AHA)

Régions	Nombre d'OP	Sup perdue (ha)	Semences(t)	Engrais (NPK) t	Engrais (Urée)	Appui en fonds de roulements des OP
Tillabéry	22	1 260	63 t	252	252	63 000 000
Niamey	5	307	15,35	61,4	61,4	15 350 000
Dosso	7	288	14,4	57,6	57,6	14 400 000

Agadez	2	5	0,5	1	1	350 000
Tahoua	3	132	3	27	27	6 900 000
Total	37	1987	96	398	398	100 000 000

Activité 2.5 : Appui en recapitalisation du cheptel décimé

Régions	Kits petits ruminants			Kits gros ruminants			Total Recapitalisation
	Nbre	Prix Unitaire	Montant	Nbre	Prix Unitaire	Montant	
Agadez	4 315	40 000	172 600 000	328	250 000	82 000 000	254 600 000
Diffa	0	40 000	0	0	250 000	0	0
Dosso	24	40 000	960 000	1	250 000	250 000	1 210 000
Maradi	863	40 000	34 520 000	19	250 000	4 750 000	39 270 000
Niamey	168	40 000	6 720 000	35	250 000	8 750 000	15 470 000
Tahoua	34	40 000	1 360 000	24	250 000	6 000 000	7 360 000
Tillabéry	3	40 000	120 000	0	250 000	0	120 000
Zinder	816	40 000	32 640 000	69	250 000	17 250 000	49 890 000
Total	6 223		248 920 000	476		119 000 000	367 920 000

Activité 3.1 : Budget pour l'appui à l'aménagement et assainissement urbain

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
Chaussée drainante	ML	6 600	364 000	2 400 800 000
Total		6 600		2 400 800 000

Activité 3.2 : Budget pour l'appui à la Réhabilitation des infrastructures Hydrauliques

Régions	Nombre de ménages	Besoin en tentes	Coût des besoins urgents en tentes
Agadez	22	22	4 400 000
Dosso	13	13	2 600 000
Maradi	51	51	10 200 000
Niamey	3 146	3 146	629 200 000
Tahoua	527	527	105 400 000
Tillabéry	817	817	163 400 000
Total	4 576	4 576	915 200 000

Activité 3.4 : Budget de consolidation des Aménagements Hydro-Agricoles inondés

Régions	Superficie endommagée (ha)	Travaux après saison
Tillabéry	6 215	623 234 380
Niamey	352	1074322720
Dosso	605	400 350 800
Tahoua	615	1 826 000 000
Total	7 787	3 923 907 900

Activité 3.5 : Budget de réhabilitation des autres sites maraichers inondés (50% pris en charge)

Régions	Sup perdue (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue
Tillabéri	1 918	13 545	2 828 670 600
Niamey	697	6 617	1 426 880 000
Dosso	325	1 376	268 468 000
Agadez	2	15	3 300 000
Tahoua	140	1 103	242 550 000
Total	3 082	22 641	4 766 568 600

Activité 3.7 : Budget de réhabilitation et renforcement des digues endommagées par les inondations

Nomenclature Digue	Longueur (ml)	Cout unitaire	Montant total
Saga-Gamkallé	1 800	440 000	792 000 000
Kirkissoye Saddia	9 017	440 000	3 967 480 000
Kirkissoye Saddia (fossé de garde)	5 000	4 000	20 000 000
Total	15 817		4 779 480 000

Activité 3.8 : Budget de travaux de protection des berges endommagées sur le Goulbi de Maradi

Nomenclature Berge	Longueur (ml)	Cout unitaire	Montant total
Protection berges du Goulbi Maradi (Duplex Maradi Kolia, Tibiri Kori Garin Daouré et Tibiri Kori Kawkaye)	5 000	350 000	1 750 000 000
Total	5 000		1 750 000 000

Activité 3.9 : Budget de récupération des terres dégradées

Régions	Activités	superficies	Cout Unitaire	Cout total
Agadez	Fixation des dunes	300	200 000	60 000 000
Diffa	Fixation des dunes	600	200 000	120 000 000
Dosso	Récupération des terres	400	200 000	80 000 000
Maradi	Récupération des terres	500	200 000	100 000 000
Niamey	Récupération des terres	400	200 000	80 000 000
Tahoua	Récupération des terres	800	200 000	160 000 000
Tillabéry	Récupération des terres	700	200 000	140 000 000
Zinder	Récupération des terres	300	200 000	60 000 000
Total		4 000		800 000 000

Annexe 2 : Plan de passation de marchés 1USD = 600 FCFA

Activité	Détail	Institution Responsable	Quantité	Unité	Coût (USD)	Méthode de Passation de Marché	Document utilisé	Date d'adjudication du contrat	Date prévue d'achèvement
A. Acquisition de biens (Fourniture)									
<i>Secteur:</i>	<i>Economie</i>								
	Assistance en abris aux populations sinistrées	Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes			3 822 586	Appel d'offres national	Spécifications Tech	31/12/2020	28/02/2021
Aide et Appuis d'Urgence et Aide au relèvement	Fourniture des kits sanitaires et de prévention contre le COVID-19	Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes			532 051	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Fourniture des kits de biens non alimentaires (NFI)	Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes	35 827	kit	1 415 773	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Assistance en semences de riz aux aménagements hydroagricoles	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage			88 660	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Appui en semences pluviales (mil, sorgho, niébé,)aux ménages ayant perdu les récoltes pour la saison humide 2021	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage			177 321	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Acquisition de semences potagères aux profits des producteurs		930	tonne	239 382	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Appui en aliment pour bétail et intrants de protection zootechnique				88 660	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Recapitalisation en cheptel des ménages ayant perdu leurs animaux				652 398	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021
	Acquisition de semences pour appuyer les producteurs sur les sites des aménagements hydro agricoles		892	tonne	166 667	Consultation de fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/02/2021

			Sous total fournitures en USD		7 183 498				
B. Acquisition de services									
Aide au relèvement	Sélection d'un cabinet pour la campagne d'information et sensibilisation hygiène et assainissement	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	10 000	ff	132 991	QC	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/03/2021
	Sélection d'un cabinet pour la campagne d'information sur les inondations	Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes	10 000	ff	132 991	QC	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/03/2021
	Etudes sommaires pour la réhabilitation des sites maraichers endommagés par les inondations				105 651	QC		15/12/2020	15/03/2021
	Etudes de faisabilité technique, environnementales et sociales pour la réhabilitation et le renforcement des digues endommagées par les inondations (Iamordé, Saga, Goudel, Saga-Gamkalé, Kirkissoye-Saguia et Kirkissoye -fossé de garde)				423 750	SFQC		15/12/2020	15/03/2021
	Etudes complémentaires et contrôle pour la réhabilitation des aménagements hydroagricoles inondés (reprofilage des drains, rechargement des pistes, réhabilitation du réseau d'irrigation et confortation des digues)				173 948	QC		15/12/2020	15/03/2021
	Etudes de faisabilité technique, environnementale et sociale pour la Réalisation des travaux de protection des Berges sur le Goulbi Maradi (Duplex Maradi Kolia, Tibiri Korin Garin Daouré et Tibiri Korin Kawkaye)				155 156	QC		15/12/2020	15/03/2021
	Etudes de faisabilité technique, environnementales et sociales et contrôle des aménagements et assainissements urbains	Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes			177 321	QC	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/12/2020	15/03/2021
Sous total services en USD					1 301 808				

C. Acquisition de travaux

Secteur :	Economie								
Travaux de Réhabilitation des infrastructures	Travaux d'aménagement et assainissement urbains des villes affectées par les inondations (Niamey, Maradi, etc.)	Ministère du Domaine, de l'Urbanisme et du Logement			4 255 696	Appel d'offres Ouvert	Spécifications Tech.,	15/06/2021	15/10/2021
	Travaux de réhabilitation des infrastructures Hydrauliques endommagés (puits/forages endommagés)	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			1 622 839	Consultation des fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/06/2021	15/09/2021
	Realisation des infrastructures eau – assainissement sur les sites d'accueil (postes d'eau autonomes, latrines/bac à laver)	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	384	Point d'eau	1 773 207	Consultation des fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/06/2021	15/09/2021
	Travaux de réparation des infrastructures au niveau des aménagements hydro agricoles	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	39	AHA	1 293 333	Consultation des fournisseurs	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/06/2021	15/09/2021
	Travaux de consolidation des Aménagements hydroagricoles inondés (reprofilage des drains , rechargement des pistes , réhabilitation du réseau d'irrigation et confortation des digues)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	7 787	Ha	6 610 005	Appel d'offres Ouvert	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.		
	Travaux de réhabilitation des sites maraichers inondés	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	1 992	Ha	4 041 753	Appel d'offres Ouvert	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/06/2021	15/12/2021
	Réalisation des travaux de protection des Berges sur le Goulbi Maradi (Duplex Maradi Kolia, Tibiri Korin Garin Daouré et Tibiri Korin Kawkaye)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage			2 947 956	Appel d'offres Ouvert		30/04/2021	15/09/2021
	Travaux de réhabilitation et renforcement des digues endommagées par les inondations (Iamordé, Saga , Goudel , Saga-Gamkalé, Kirkissoye-	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage			8 051 256	Appel d'offres Ouvert	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	15/06/2021	15/12/2021

	Saguia et Kirkissoye -fossé de garde)								
Secteur	Environnement								
Protection des terres	Traitement des bassins versants (Cordon pierreux, DL, Banquettes etc.)	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable			354 641	Consultation de fournisseurs (ONGs)	Spécifications Tech., Lettre de Non-object.	30/04/2021	15/09/2021
Sous total travaux en USD			30 950 686						
Grand Total									
Total par catégorie	Acquisition de Biens		18%	7 183 498					
	Services		3%	1 301 808					
	Travaux		78%	30 950 686					
		Total Budget	100%	39 435 992					

Annexe 3 : Déclaration de l'état de catastrophe naturelle sur l'ensemble du territoire du Niger

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION

ARRÊTE N° 0718
 MISP/D/ACR/DGPC
 du ... 03 ... SEPT. 2020

constatant l'état de catastrophe naturelle sur l'ensemble du territoire du Niger.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES.

Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
 Vu la loi n° 2017-06 du 31 mars 2017 déterminant les principes fondamentaux de l'organisation de la protection civile ;
 Vu le décret n°2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement et ses textes modificatifs subséquents ;
 Vu le décret n°2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n°2018-475/PRN du 09 juillet 2018 ;
 Vu le décret n°2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018-476/PM du 09 juillet 2018 ;
 Vu le décret n°2019-722/PRN/MISP/D/ACR du 06 décembre 2019, portant réorganisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ;
 Vu le décret n°2020-330/PRN/MISP/D/ACR du 08 décembre 2020, déterminant l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et fixant les attributions de ses responsables ;

Sur proposition du Directeur Général de la Protection Civile ;

ARRÊTE:

Article premier : Le présent arrêté est pris en application de l'article 5 de la loi n°2017-06 du 31 mars 2017, déterminant les principes fondamentaux de l'organisation de la protection civile, pour constater l'état de catastrophe naturelle sur l'ensemble du territoire de la République du Niger. Il précise la période où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci.

En effet, les fortes précipitations enregistrées sur le territoire national au courant des mois de juillet et août 2020 ont engendré, des pertes en vies humaines, des blessés et d'importants dégâts sur les biens, les infrastructures et l'environnement.

Articles 2 : Le présent arrêté constate l'état de catastrophe naturelle sur toute l'étendue du territoire de la République du Niger.

Article 3 : La situation globale, à la date du 03 Septembre 2020, des pertes et dégâts enregistrés dans 624 localités de 107 communes de 45 départements, est la suivante :

- 64 décès ;
- 90 blessés ;
- 35 827 ménages sinistrés soit 311 316 personnes sinistrées ;
- 29 830 maisons effondrées ;
- 2 107 cases endommagées ;
- 1 947 têtes de bétails perdues ;
- 2 364 champs et 5 711 hectares d'aires de cultures détruits.

Article 4 : Le présent arrêté complète l'arrêté n°709/MISP/D/ACR/DGPC du 31 août 2020, constatant l'état de catastrophe naturelle dans certaines communes du Niger.

Article 5 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations :

PRN	1
CAB/PM	1
CAB/MI/SP/D/ACR	1
Tous Ministères	40
IGBG	1
IGAT	1
CNF	1
Toutes Directions Générales	8
J O R N	2
Archives Nationales	2



**Annexe 4 : Arrêté
composition
fonctionnement du
d'Orientation**

**Annexe 5 :
Informations de base
Manuel des
Date d'élaboration :**

Date d'approbation
00/00/2020

Comité de
Créé par arrêté
septembre 2020 (en
00950/PM du 15 juin
Projet du portefeuille
Contingence :

ARRETE :

Article premier : Il est créé auprès du Premier Ministre, un Comité d'Orientation du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI).

Article 2 : Le Comité d'Orientation est l'organe de Coordination du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI) et est chargé de coordonner la préparation et la révision du manuel du (MRI).

Article 3 : le Comité d'Orientation a pour missions essentielles de :

- S'assurer de la mise en œuvre et du respect des orientations gouvernementales pour la mise en œuvre du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI) ;
- Donner des directives dans le sens de la résolution des difficultés éventuelles rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme de Réponse Immédiate.

Article 4 : Le Comité d'Orientation est composé comme suit :

- **Président :** Le Premier Ministre.
- **Vice-président :** Le Ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes.
- **Membres :**
 - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;
 - Le Ministre des Finances ;
 - Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
 - Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ;
 - la Ministre du Plan ;
 - Le Ministre des Domaines, de l'Urbanisme et du Logement ;
 - Le Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique ;
 - Le Ministre de la Santé Publique ;
 - Le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
 - Le Ministre du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire ;
 - Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

Article 5 : Le Secrétariat du Comité d'Orientation est assuré par le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes et le Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et du Développement Urbain (PGRC-DU).

**portant création,
attributions et
Comité**

**sur le MRI-Niger
Opérations du MRI :**

15/09/2020
par l'IDA

Coordination
0144/CAB/PM / du 09
lieu et place de l'arrêté
2016)
ayant une composante

Proj ID	Project Name	Date, Board App *	Rev Closing	Net Comm Amt (\$m)	Tot Disb (\$m)	Tot Undisb Bal (\$m)	Tot Undisb Begin FY (\$m)	Disb in FY (\$m)	CERC TYPE(IRM or P CERC)
P168779	Niger LIRE	04/06/2020	04/30/2026	140.00	0.00	140.97	140.97	0.00	P-CERC
P147638	Population and Health Support Project	05/22/2015	12/31/2021	103.00	76.95	28.55	33.49	5.91	P-CERC
P153420	Climate Smart Agricuilt Support Project	05/26/2016	12/31/2022	111.00	57.71	52.73	69.01	17.83	IRM-CERC
P164509	PIMELAN	06/20/2019	12/22/2025	100.00	2.70	102.67	100.82	2.70	P-CERC
P145268	Niger DRM and Urban Development Project	12/11/2013	07/31/2021	125.00	95.52	19.92	19.92	0.00	IRM-CERC
				579.00	232.88	344.83	364.21	26.44	

Project ID	Project Name	Project Approval Date	Project Closing Date	Loan Net Commitment Amount	Loan Disbursement Amt	Loan Undisbursement Amt	Undisb. Balance Begin Year (\$)
P147674	Regional Sahel Pastoralism Support Project	26-May-2015	31-Dec- 2021	45.00	40.13	5.54	6.83
P161163	Regional Disease Surveillance Systems Enhancement (REDISSE) Phase III	7-May-2018	31-Mar- 2024	40.00	8.81	29.93	32.95
P161706	Lake Chad Region Recovery and Development Project	26-May-2020	31-Dec- 2025	60.00	0.00	60.31	60.17
				145.00	48.94	95.77	99.95

Compte désigné MRI :
 N° 251 08 77 61 001/96
 Libellé du compte MRI 2020 PGRC-DU
 Ouvert le 08/09/ 2020
 Gestionnaires du Compte
 Coordonnateur du PGRC-DU
 Spécialiste de la Gestion Administrative et Financière

Annexe 6 : Situation des dégâts dans les AHA des régions de Tillabéri, Niamey, Tahoua et Dosso

AHA	Sup aménagé e	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgences	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
Firgoune	100	293	Dégradation de la digue de protection	Rechargement de la digue de protection sur 75000ml	45000000	Réhabilitation de l'ensemble des digues de protection et l'ensemble des drains	80	47	504	105840000	Plusieurs brèches dans la digue
			Ensablement des drains	Reprofilage des drains de colature sur 1500ml							
			Disfonctionnement des drains de colature								
Gabou	500	568	Débordement du Koris ayant entraîné l'ensablement du drain	RAS	RAS	Désensablement du drain	220	0	0	0	Système de drainage en marche
Bonfeba	370	811	Rupture du pont principal d'accès au périmètre	Réhabilitation de la digue sur 100m	42 970 900	Traitement du koris et bassins versant du	0	0	0	0	Marché de réhabilitation contractualisée avec

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué et inondée (ha)	Sup perdu (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
						périmètre					CCGT sur Financement de Kandadji ü Travaux de traitement des koris et bassins en amont du périmètre ü (Priorisé la reprise du pont d'accès)
			Dégradation des digues sur 200ml	Dégradation de la digue principale sur 100 m du côté de kani Travaux de d'urgence sur le pont afin de permettre l'accès au périmètre							
Namari Goungou	729	2948	ü Ensablement de la colature Par plusieurs koris en amont de la colature du côté du village qui drainent les eaux vers le périmètre ü Dégradation de la digue principale du GMP1	Reprofilage de la colature sur 100 ml long et 1 m de hauteur et ajouter 1 buse de passage Rechargement de la digue GMP1 du côté Nord	17 473 000	Réalisation d'une digue en amont de la colature du village Traitement des koris et bassins	5	0	0	0	Drainage en marche

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations	
			ü Dégradation de la piste principale d'accès au Périmètre	sur 200 ml : ü Rechargement de la piste d'entrée du périmètre								
Djambala	661	1974	ü Dégradation des digues de protections ;	ü Reprise de la digue sur 100 ml	353 208 090	Réhabilitation des digues de protections des deux Rives du Koris	209,02	89,260	499,52	89 913 600	Dans les 209,02ha? 120 ha sont actuellement repiqués pour une deuxième fois. Les 89,2ha sont toujours sous l'eau il ya plus de 20 jours. Il est à noter que la coopérative a repris la digue sur 40ml et a curé le canal principal	
			ü Difficulté d'évacuation des eaux au niveau de l'ouvrage de Gourey Bio ;			ü Protection du bassin versant par des seuils de sédimentation						
			ü Dégradation avancé des Digues	ü Traitement des digues (des points critiques		ü Protections en gabion sur (1000ml)						Curage des drains et colatures
			ü Ruptures	ü Réhabilité		Traitement des koris et autres versants en Amont						ü Réalisation

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
			totale de digue rive gauche sur 40ml et 30ml en rive droite à la hauteur du siphon inversé ;	de fossés de protection contre les eaux extérieures		et réhabilitation des perrés maçonnés pour protéger les ouvrages à clapets					
KB1	425	1196	ü Le débordement du koris	traitement des points critiques	5900000	Traitement du koris et bassins versant du périmètre	20,5	0	0	0	Drainage en marche
KB2	268	801	ü Le débordement du koris	traitement des points critiques	4550000	Traitement du koris et bassins versant du périmètre	25,75	0	0	0	Drainage en marche
Karma	134	595	Plusieurs brèches sur la digue coté fleuve,	Réparation des brèches	43000000	Reprise de la digue	126	126	819	171990000	
Koutoukalé	340	1249	Plusieurs brèches sur la digue coté fleuve	Réparation des brèches et rehaussement au point critique	25300000	Rehaussement digue	320	320	2080	436800000	Interdiction des carrières
Yelwani	120	394	station de drainage non fonctionnelle	dépannage de la station de drainage	--	Traitement du koris et bassins versant du	12	0	0	0	drainage

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
						périmètre					
Sébéry	381	1100	Digues de protection du périmètre a cédé suite aux précipitations du 24/08/2020	Colmatage des brèches	25700000	Rehaussement des digues	350	310	2450	514500000	le koris qui passe entre Daikaina et Toula
N'Dounga 1	283	1352	station de drainage non fonctionnelle	dépannage de la station drainage	47000000	Traitement du bassin versant pour protéger le périmètre	36	36	241	50652000	l'entreprise en charge de la réhabilitation ne répond pas pour réparer la station
				Rehaussement digue		Rehaussement digues					
N'Dounga 2	280	1352	les eaux ont contourné les digues et inonder le périmètre mais vite contrées par les paysans en utilisant sacs. Coté Koris Hiba	réparation des griffes d'érosion	15000900		20	20	130	27300000	
N'Dounga 3	99	478	l'eau est rentrée à partir de la station de pompage				33	33	215	45045000	
Say1	250	681	Le débordement	Fermeture	5600000	Traitement du	180	153	995	208845000	

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
			du koris	des brèches		bassin versant pour protéger le périmètre					
Say2	199	377	Le débordement du koris		3950000	Traitement du bassin versant pour protéger le périmètre	120	98	637	133770000	
Doguel Kaina	126	625	ü Le débordement du koris	Traitement des griffes d'érosion et rehaussement des digues	3650000	Traitement du bassin versant pour protéger le périmètre	43	43	280	58695000	
Tiagiriré	180	957	ü Le débordement du koris		7300000	Traitement du bassin versant pour protéger le périmètre	180	85	553	116025000	
Lata	245	624	ü Le débordement du koris	Traitement des griffes d'érosion et rehaussement des digues	16350000	Traitement du bassin versant pour protéger le périmètre	219	219	1424	298935000	
Namardé	233	818	ü Le débordement du koris □ Plusieurs brèches sur la digue coté fleuve	Réparation des brèches	5500000	Traitement du bassin versant pour protéger le périmètre	233	233	1515	318045000	
karaigoro u	145	610	brèches coté fleuve	renforcement de l'équipe de surveillance		Renforcement de la digue de protection	145	145	943	197925000	

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
Liboré	257	1064	inondation interne; les 2 pompes des drainages en panne	Dépannage des pompes	5000000	-	50	50	259	54390000	Entrepreneur informé
Toula	260	769	Débordement fleuve	Rehaussement digue	7800000	Réhabilitation AHA	245	0	0	0	Drainage en cours
Sona	135	508	Le débordement du bras du fleuve	Rechargement de la digue sur 500m	10 936 100	Travaux confortatifs	162	0	0	0	Drainage en cours
Lossa	182	512	Dégradation de la digue de protection	Curage du bras mort			182	0	0	0	Drainage en cours
Kokomani	54	235					54	0	0	0	Drainage en cours
Total Tillabéri	6956	22891	0	0	209010000	0	3270,27	1918	13544,52	2828670600	
Saga	390	1622	Le débordement fleuve	Rehaussement de la digue coté liboré sur 1200 ml	60000000	Réhabilitation de la digue	390	390	4485	941850000	
Kirkissoye	100	443		Digue de protection du village	383510360	Reprise des digues et diguettes	94,31	96	720	151200000	Périmètres sous eau complètement
Saddia Amont	111	391	Rupture de digue et débordement	Reprise de digue	158651000	Réhabilitation digue	120	120	840	176400000	

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
Saddia Aval	26	58					26	26	182	75530000	
Goudel	64	204	Eau sauvage	-Faire des colatures		Réhabilitation AHA	22	20	120	25200000	Pas de drainage
Lamordé	51	256					45	45	270	56700000	
Total Niamey	642	2974	-	-	602161360		697,31	697	6617	1426880000	
Galmi	245	932	Dégradation avancée de la digue de fermeture nord	Reprise de la digue de fermeture	41500000	Réhabilitation de l'AHA	25	22	165	36300000	
Anékar	120	450	Submersion du périmètre par les eaux de la mare de Gawaye	Reprise système de drainage, du couronnement du barrage		Reprise du barrage de Gawaye	100	93	750	165000000	Travaux en cours
Kehehe	220	444	Inondation par les eaux sauvages et digue dégradées	Reprise de 200ml de digue	88000000	Réhabilitation du périmètre	73	25	188	41250000	
Total Tahoua	585	1826	0	0	129500000	0	198	140	1103	242550000	
Tara	121						85	65			
Gaya Amont	236	564	Inondations dues aux eaux sauvages et à l'accumulation des eaux de pluie dans l'AHA	Colmatage des brèches et rehaussement sur 240 ml	48000000	Traitement BV	90	47	306	64155000	
Kessa	25	100		Drainage des	12500000		18	18	108	2268000	

AHA	Sup aménagé	Nbre exploitants	Type de dégradation	Travaux d'urgence	Cout travaux d'urgence	Travaux après saison	Sup repiqué e inondée (ha)	Sup perdu e (ha)	Perte de production (T)	coût de la production perdue (F CFA)	Observations
Sakondj	58	400		eaux, traitement du BV	18700000		47	47			
Gatawani lux dev	100	43	inondation causée par eaux de pluie et les eaux du dallol. Pas d'évacuation	Poussée de terre sur 1200 ml	6000000	Digue de protection à réaliser	43	35	228	47800000	
Gatawani Kaina	120	106		Poussée de terre sur 2200 ml	8300000		95	77	500	105105000	
Gatawani Béri	100	61		Poussée de terre sur 2400 ml	48000000		42	36	234	49140000	
Total Dosso	760	1274	0	0	129000000	0	420	325	1376	268468000	
Injitan	5	10	Inondation causée par eaux de pluie	Poussée de terre sur 1500 ml	A étudier		5	2	4	840000	
Tiblelit	15	30		Poussée de terre sur 2700 ml			10	3	9	1890000	
Total Agadez							5			2730000	
Total Général	9043	29515	-		1069671360	0	4585,58	3080	22640,52	4766568600	

Annexe 7 : Récupération de terres dégradées

Il s'agit de traitement mécanique des sites dégradés, de fixation de dune ainsi que le traitement biologique avec l'ensemencement des sites avec des herbacés et la plantation des espèces ligneuses adaptées au milieu. Au total plus 4 000 ha de terres dégradées seront traités dans toutes les régions

Régions	Activités	superficies	Cout Unitaire	Cout total
Agadez	Fixation des dunes	300	200 000	60 000 000
Diffa	Fixation des dunes	600	200 000	120 000 000
Dosso	Récupération des terres	400	200 000	80 000 000
Maradi	Récupération des terres	500	200 000	100 000 000
Niamey	Récupération des terres	400	200 000	80 000 000
Tahoua	Récupération des terres	800	200 000	160 000 000
Tillabéry	Récupération des terres	700	200 000	140 000 000
Zinder	Récupération des terres	300	200 000	60 000 000
Total		4 000		800 000 000

Annexe 8 : Détails sur les coûts liés activités de santé Besoins en MEG, intrants et matériel dans le cadre de la gestion des inondations

Désignation	Conditionnement	Quantité	Prix unitaire	Montant
MEG et intrants pour soins				
Soluté de Ringer	500 ML	520	910	473 200
Soluté de glucosé 5%	500 ML	520	910	473 200
Doxycilline 100 mg comp	B/100	195	116	22 620
Tétracycline gélules 250 mg gélules	B/100	100	5 000	500 000
Ciprofloxacine comprimés 500 mg	B/100	100	5 000	500 000
Erytromycine 500 mg comprimés	B/1000	10	10 000	100 000
Seringues 10 ml	unités	250	56	14 000
Seringues 5 ml	unités	250	50	12 500
Aiguilles	Unités	500	50	24 940
Diazépam 10 mg injectable	B/10	100	5 000	500 000
Perfuseurs	unités	500	180	90 000
Cathéters unités G18	unités	100	305	30 500
Cathéters unités G22	unités	100	350	35 000
Cathéters unités G24	unités	200	400	80 000
Coton hydrphile 500 g	unités	50	2 827	141 350
Sparadrap rouleau 5.10 CM	unités	50	1 072	53 600
Amoxicilline 500 mg gélules	B/1000	25	10 000	250 000
Amoxicilline 250 mg gélules	B/1000	30	10 000	300 000
Ceftriazone 1 g injectable	unités	1 000	500	500 000
Ampicilline 1 g injectable	unités	1 000	500	500 000
Acéty Salicylate de lysine 1,8 g	unités	100	3 500	350 000
Acéty Salicylate de lysine 0,9 g	unités	100	3 500	350 000

Hydrocortisone 100 mg injectable	B/10	20	5 000	100 000
SRO sachets	B/50	432	100	43 200
Pots	unités	250	200	50 000
Tubes secs	unités	500	1 000	500 000
Gants en vrac boîte/100	unités	100	5 000	500 000
Kit matériels de petite chirurgie	Unité	100	50000	5 000 000
total pour une région				11 494 110
Sous 1 Total pour 8 régions	1	8	11 494 110	91 952 880

Désignation	Conditionnement	Quantité	Prix unitaire	Montant
Produits et matériels d'hygiène				
Hypochlorite granulé de 45 kg	Touques	5	350 000	1 750 000
PURE	carton/200	50	500	25 000
Aquatab	carton/500	50	500	25 000
kits TDR Palu	unités	1 000	50	50 000
kits TDR choléra	B/10	50	13 000	650 000
Pulvérisateurs	unités	5	20 000	100 000
Grésil	Litres	100	2 000	200 000
Eau de javel	Litres	100	1 000	100 000
Gants de ménage/Paire:	paire	20	1 500	30 000
Bottes/Paire:	paire	20	5 000	100 000
Kit hygiène/ménages (1Natte, 1 Seau à couvercle, 5 Gobelets à eau, 1 couvertures, 2 moustiquaires, Savons de Marseille/ carton de 30 unités; 2 bouilloires)	Kit hygiène/ ménage	200	30 000	6 000 000
Tentes 9/7 avec 2 fenêtres latérales	Unité	100	100.000	10 000 000
Réservoir de stockage d'eau de boisson 500 l	Unités	200	50 000	10.000.000
Total pour une région				29 030 000
Total pour 8 régions	1	8	29 030 000	232 240 000
Mission de sensibilisation et de mise en place		1	7 000 000	7 000 000
Lutte contre les vecteurs de maladies	1	1	25 000 000	25 000 000
Total global				356 192 880

Le budget global inscrit pour l'appui en santé est de 1 000 100 000 FCFA